



IGA - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009

Rapport d'activité 2009



Inspection Générale de l'Administration
15, rue Cambacérès 75008 PARIS
Tel: 01.49.27.31.18
Site intranet <http://iga.cab.mi/>
Site internet: www.interieur.gouv.fr

EDITORIAL



En 2009, les activités de l'IGA ont été marquées par plusieurs innovations :

> **la mise en œuvre de la réforme de son statut**, qui améliore l'ouverture de son mode de recrutement grâce à une part plus importante donnée au tour extérieur d'inspecteur général et par la création de deux postes d'inspecteurs généraux réservés à des officiers généraux de la gendarmerie nationale (c'était déjà le cas pour des directeurs de la police nationale), symbolisant ainsi l'intégration de la gendarmerie nationale dans le périmètre ministériel ;

> **la lettre de mission** adressée le 27 juillet 2009 par le ministre me demandant parmi d'autres priorités de préparer un programme annuel d'activité et de renforcer la coopération avec les autres inspections du ministère (inspection générale de la police nationale, inspection générale de la gendarmerie nationale et inspection de la défense et de la sécurité civile) ;

> **l'adoption d'un programme d'activité** élaboré de façon concertée au sein de l'IGA mais également avec l'ensemble des services du ministère. Approuvé par le ministre le 21 décembre 2009, ce programme comporte vingt propositions de missions répondant à six thématiques :

- l'adaptation des missions permanentes,
- la sécurité et les libertés publiques,
- la gestion des risques et la préparation à la crise,
- la réforme territoriale de l'Etat et la réforme des collectivités territoriales,
- l'amélioration de la gestion publique,
- les enjeux internationaux du ministère.

> **la poursuite de la démarche d'amélioration de nos méthodes de travail** à partir d'une comparaison avec celles des inspections partenaires.

L'IGA a atteint son double objectif d'être à la fois positionnée sur les questions les plus importantes pour le ministère et plus largement pour le gouvernement, puisque plus de la moitié de ses missions ont été interministérielles, et d'être réactive grâce notamment à une forte augmentation de son activité.

Les chantiers engagés en 2009 se poursuivent. Ils nécessiteront une gestion des ressources humaines attentive à allier la diversité des recrutements, le bon équilibre des générations et la valorisation des compétences.

Pierre Duffé, chef du corps et du service
de l'Inspection Générale de l'Administration

SOMMAIRE

L'IGA en 2009

- P.7 Un potentiel humain qui s'enrichit
- P.12 Une activité en forte croissance

Les thématiques dominantes de l'IGA

- P.18 Réforme de l'Etat
- P.18 Sécurité
- P.20 Libertés publiques
- P.21 Territoires

Focus sur les missions 2009



Réforme de l'Etat

- P.23 La mission d'animation de l'équipe interministérielle de la MIRATE
- P.24 La transposition de la directive « services »



Sécurité

- P.25 Le bilan de la loi sur la prévention de la délinquance
- P.26 Le rapport annuel sur la vidéo-protection
- P.27 Le contrôle de la FNRASEC, association agréée de sécurité civile
- P.28 La synthèse des audits de politiques locales de sécurité routière



Libertés publiques

- P.30 L'évaluation des dispositifs de traitement des demandes de passe ports biométriques dans les mairies



Territoires

- P.31 L'élaboration d'un plan de lutte contre les algues vertes
- P.32 La mise en œuvre du revenu de solidarité active et du contrat unique d'insertion dans les DOM et collectivités d'outre-mer
- P.33 Les conséquences de la tempête KLAUS
- P.34 Les difficultés d'application du décret relatif aux concessions de plage

Activités internationales et fonctions d'appui

- P.37 Activités internationales : bilan du jumelage avec l'IGAT au Maroc
- P.38 Membres de l'IGA chargés de fonctions de coordination et d'appui

Annexes



L'IGA EN 2009, C'EST

- > **55** membres
dans le service
- > **116** rapports
- > **250** déplacements
- > **4** missions permanentes



LE POTENTIEL HUMAIN

Un service qui s'enrichit de compétences variées

L'IGA est un service à vocation interministérielle, rattaché directement au ministre de l'intérieur. Son recrutement ouvert est fondé sur des règles statutaires qui garantissent une gestion équilibrée de ses ressources humaines.

Forte de **55 membres en activité dans le service** au 31 décembre 2009, l'IGA s'enrichit de profils professionnels multiples et complémentaires.

Le recrutement d'élèves issus de l'ENA est indispensable à la gestion du corps et au renouvellement des équipes. Les recrutements au tour extérieur, en service extraordinaire ou en mobilité et l'apport des chargés de mission complètent les équipes et assurent un recrutement en qualité et en nombre à la hauteur d'un ministère qui compte, depuis l'intégration de la gendarmerie, près de 300 000 fonctionnaires civils et militaires.

Dans le même sens, la modification du statut du 12 mars 1981 par le décret du 18 février 2010 permet l'accueil sur des postes d'inspecteur général de deux officiers généraux de gendarmerie et ouvre davantage l'accès par le tour extérieur au grade d'inspecteur général. En outre, un lieutenant-colonel de gendarmerie effectuera sa mobilité à l'IGA à l'issue de sa formation au collège interarmées de défense (CID).

La mixité des recrutements à l'IGA est la garantie de l'équilibre des équipes de mission qui associent le plus souvent « juniors » et « seniors » suivant le modèle pratiqué de longue date par les inspections générales.

La diversité des expériences et des compétences favorise la créativité, un dialogue riche au sein des missions et la formulation rapide de propositions opérationnelles et réalistes. Cette dynamique est confortée par la démarche de professionnalisation des méthodes et des formations.

Sur l'effectif de 55 membres en activité fin décembre 2009, **42 sont membres du corps de l'IGA** et 13 relèvent d'autres statuts.

► **Pourquoi avoir choisi l'IGA à la sortie de l'ENA ?**

Pour progresser dans ma carrière et accéder à des fonctions plus variées. Dans cette optique, à la sortie de l'ENA, le choix de l'IGA m'a paru cohérent. J'étais attiré par la variété des thèmes traités et par la possibilité de travailler en équipe selon des méthodes en permanence renouvelées.

► **Une première expérience des missions permanentes**

Ma première mission a porté sur l'audit de la délivrance des titres étrangers dans la préfecture de l'Oise. Les missions permanentes, orientées vers le contrôle, l'audit ou le conseil, donnent l'occasion aux nouveaux arrivants d'éprouver le positionnement spécifique d'une inspection: l'indépendance des conclusions et le professionnalisme des méthodes.

► **La mise en valeur des compétences antérieures**

J'ai collaboré à une mission d'assistance auprès de deux parlementaires en mission portant sur la révision du zonage de la politique de la ville. Il s'agissait d'une mission au contact direct du politique, dans la-

quelle la bonne connaissance de l'administration et la rigueur professionnelle, acquises lors de ma vie professionnelle, ont constitué des qualités essentielles.

► **Une mission interministérielle**

J'ai participé aux travaux de révision générale des politiques publiques portant sur la mission «sécurité» du ministère de l'intérieur. Les conclusions de la mission, réalisée conjointement avec l'inspection générale des finances, ont nourri les réflexions du comité de suivi début 2010 et sont approfondies par des travaux complémentaires réalisés par l'IGA.



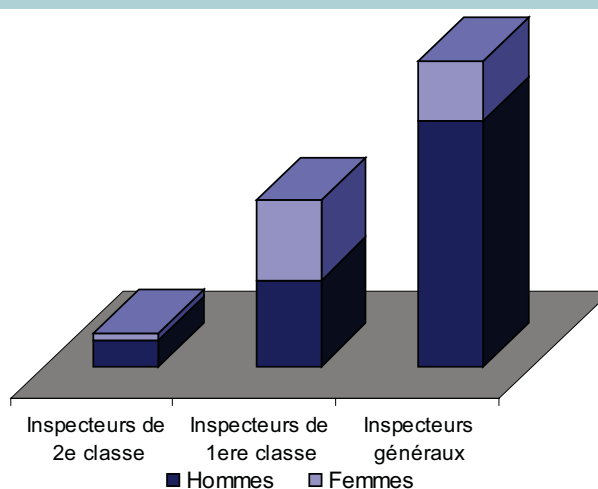
Questions à Pierre BERGES

Cela illustre bien la grande variété du travail à l'inspection, la remise en question permanente qu'il impose et la faculté d'adaptation qu'il requiert.



Les 42 membres du corps de l'IGA en activité dans le service se répartissent en 27 inspecteurs généraux, 10 inspecteurs de première classe, dont un accueilli en détachement et 5 inspecteurs de deuxième classe.

Répartition des membres du corps par grade et par sexe

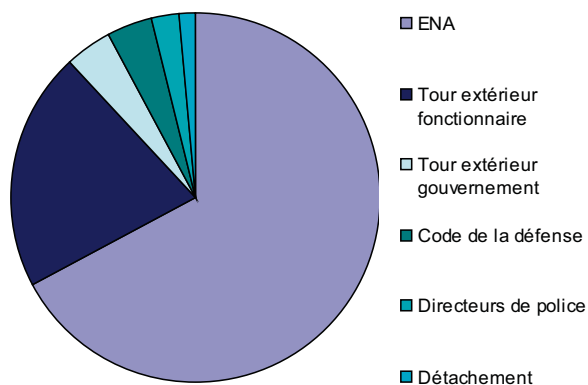


L'IGA a connu en 2009 un important mouvement de renouvellement. Le service s'est enrichi de l'intégration de deux élèves issus de l'ENA, de deux préfets nommés inspecteurs généraux au tour extérieur et au tour gouvernement, d'un inspecteur de 1^{ère} classe ancien magistrat administratif intégré au tour extérieur.

En outre, deux préfets ont été nommés inspecteurs généraux en service extraordinaire. Parallèlement, les départs de chargés de mission étaient remplacés par un administrateur du Sénat du grade de conseiller, ce qui illustre une volonté réciproque d'établir des liens avec le Parlement, par un ancien directeur général de région et par un préfet.

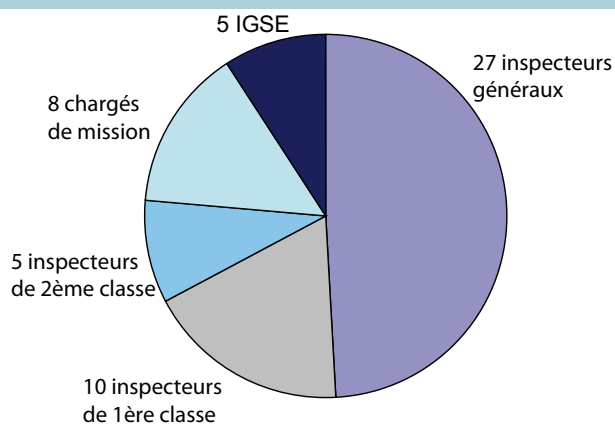
Fin 2009, le corps des inspecteurs et inspecteurs généraux de l'administration comptait 76 membres.

Origine des membres du corps



De plus, l'IGA accueille en son sein 5 inspecteurs généraux en service extraordinaire et 8 chargés de mission de grades et d'origine professionnelle variés (préfets, administrateurs civils hors classe, officier de l'armée de terre et administrateur du Sénat).

Membres du service au 31 décembre 2009



La mobilité fonctionnelle des membres de l'IGA assure en permanence un utile retour d'expériences qui consolide les compétences de l'inspection dans ses différents métiers.

Fin 2009, **45% des membres du corps exercent une activité professionnelle hors de l'IGA**, 5 d'entre eux sont mis à disposition, 25 en position de détachement et 4 en disponibilité.

**Mobilité fonctionnelle
des membres du corps de l'IGA
(mis à disposition, détachés ou en disponibilité)**

Institutions, administrations, établissements publics, associations ou entreprises	nombre
Cabinets du Président de la République, du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, du ministre de l'Outre-mer.	4
Conseil économique, social et environnemental	2
Cour des comptes	1
Cour de cassation	1
Conseil d'Etat	1
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales	3
Secrétaires généraux pour l'administration régionales (SGAR) et sous-préfets	3
Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique	1
Ministère de la santé et des sports	1
Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire	1
Collectivités territoriales	3
Etablissements publics	4
Commission européenne	2
Entreprises privées ou associations	5



UNE DYNAMIQUE CONTINUE DE PROFESSIONNALISATION

La formation continue : un objectif constant

Le métier même de l'inspection suppose une disposition d'esprit ouverte à l'apprentissage de nouvelles problématiques et à l'acquisition rapide de compétences expertes dans des domaines multiples, au gré des missions. Ainsi, les membres de l'IGA entretiennent régulièrement leurs compétences dans les domaines d'activité de l'inspection. Le perfectionnement de leurs méthodes impose de développer l'effort de formation.

Trois parcours ont ainsi été définis et formalisés pour 2010 par un plan d'ensemble de formation comportant trois modules distincts.

► **un parcours d'accueil obligatoire** pour tous les nouveaux membres de l'inspection quel que soit leur grade. Celui-ci permet de présenter les missions permanentes et leurs outils, ainsi que les méthodes liées aux métiers du service,

► **un parcours « cœur de métier »** ouvert à tous les inspecteurs avec des formations thématiques (missions permanentes, développement durable), budgétaires et comptables, une offre de perfectionnement dans les techniques spécifiques (conduite d'entretien) et des formations linguistiques,

► **un parcours d'approfondissement** avec des formations d'auditeur aux normes internationales (CIA) avec l'objectif d'une labellisation de plusieurs inspecteurs, et pour d'autres le suivi de cycles de hautes études.

On compte en 2009 plus de 150 journées de formation pour les membres de l'inspection. Plus de la moitié ont été assurées par des formations internes à visée méthodologique ou thématique. La formation aux langues

étrangères correspond au besoin des inspecteurs d'entretenir leur capacité d'échanges avec des interlocuteurs étrangers pour les missions qui les mettent en contact avec les organes de l'Union européenne ou dans le cadre de missions appelant des comparaisons avec des institutions ou procédures en vigueur à l'étranger, ainsi que dans le cadre de jumelages.

Le séminaire annuel est le moment privilégié pour l'ensemble des membres de l'IGA de suivre une formation commune sur un thème précis et d'approfondir de nouveaux champs administratifs.

En 2009, deux tables rondes ont été organisées. La première réunissait les chefs de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale des finances (IGF). Le débat a permis d'enrichir les connaissances mutuelles sur les méthodes, les programmes et les perspectives des trois inspections interministérielles. Les questions et réponses très directes ont permis d'identifier des axes de travail et les champs d'investigation en commun et de mieux comprendre les différences.

La seconde table ronde a permis de positionner l'IGA comme animateur d'un réseau des inspections rattachées au ministère de l'intérieur : l'inspection de la défense et de la sécurité civiles (IDSC) ; l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN). La comparaison des programmes et des méthodes a permis d'enrichir la programmation des missions communes.

Le déroulement des missions : un parcours jalonné

Le jalonnement des missions est défini strictement et le suivi des différentes étapes est un élément clé de la démarche qualité de l'IGA toujours en cours de formalisation et d'amélioration :



De gauche à droite: Pierre Boissier, Chef de l'IGAS; Pierre Duffé, Chef de l'IGA; Jean Bassères, Chef de l'IGF.

- **réunion de début de mission** autour du chef de l'IGA permet de déterminer le périmètre de la mission à partir d'une lecture commune de la lettre de mission, d'identifier les moyens à mettre en œuvre et de définir le calendrier de travail,
- **consultation d'inspecteurs référents**, apportant leur appui en cours de mission,
- **recours à un relecteur de premier niveau « miroir »**, dont le rôle est de donner des conseils méthodologiques et rédactionnels en phase avancée de la rédaction du rapport,
- **relecture finale par le service** pour assurer la qualité rédactionnelle et la cohérence interne du rapport,
- **dialogue avec le chef de l'IGA** à l'occasion de la restitution des travaux,
- **restitutions auprès des commanditaires**, définition des procédures de suivi et suivi des rapports.

Des outils pour garantir la qualité des missions de contrôle

Des guides ou documents-type ont été élaborés par les responsables des missions permanentes, pour la plupart des missions de contrôle. Ces guides définissent à partir des textes réglementaires le périmètre des contrôles, le déroulement des missions, les grilles d'analyse et le plan du rapport-type.

Ces documents méthodologiques garantissent une acquisition rapide des compétences d'analyse et de rigueur pour les inspecteurs qui sont intégrés dans les équipes de ces missions, l'efficacité maximale des investigations sur le terrain, l'homogénéité des rapports quelle que soit l'équipe désignée, l'élaboration sur cette base de rapports de synthèse annuels destinés aux administrations centrales.

► Mon travail est très varié : la plus grande partie de mon temps est occupée à effectuer les réservations de billets de train ou d'avion pour les membres du corps qui partent en mission. Je fais aussi des recherches sur les hôtels pour que les inspecteurs puissent bénéficier de conditions de logement correctes. Je m'occupe des réservations de salles pour tout le service et de la gestion des courses assurées par les chauffeurs rattachés à l'IGA ainsi que de la diffusion des informations du service social.

► « J'aime beaucoup les contacts humains, avec les inspecteurs qui ont chacun des attentes différentes, avec le personnel de l'agence de voyage avec lequel il faut négocier. Je suis devenue spécialiste des hôtels dans toutes les grandes villes de France et des DOM ».

Les guides et documents méthodologiques portent sur les champs suivants :

- contrôle des associations agréées de sécurité civile,
- délivrance des titres d'identité et de voyage,
- délivrance des titres de séjour aux étrangers,
- politique locale de sécurité routière,
- programme 307 « Administration territoriale »,
- audit des politiques locales de sécurité,
- systèmes de gestion et de contrôle des programmes européens (CICC).

Cette exigence de formalisation permet de diffuser au travers d'une formation sur le terrain les bases du métier d'auditeur. L'année 2010 sera celle d'un investissement plus poussé en matière de méthodologie notamment avec l'engagement d'un inspecteur général vers l'habilitation aux normes internationales des auditeurs internes.

Une équipe administrative polyvalente

En soutien des inspecteurs, une équipe assure les fonctions de gestion des ressources humaines, d'organisation des déplacements, de gestion logistique, de reprographie et de diffusion des rapports ainsi que la documentation.

Leïla Rahmani est chargée depuis 5 ans de la gestion des déplacements à l'IGA, après y avoir assuré un secrétariat. Elle décrit son travail quotidien.

Outre les réservations hôtelières, Leïla Rahmani suit les déplacements et les états de frais sur le logiciel Ulysse qui doit évoluer prochainement. Au total, pour 2009, ont été totalisés 547 nuitées, 250 déplacements pour un ou plusieurs inspecteurs.



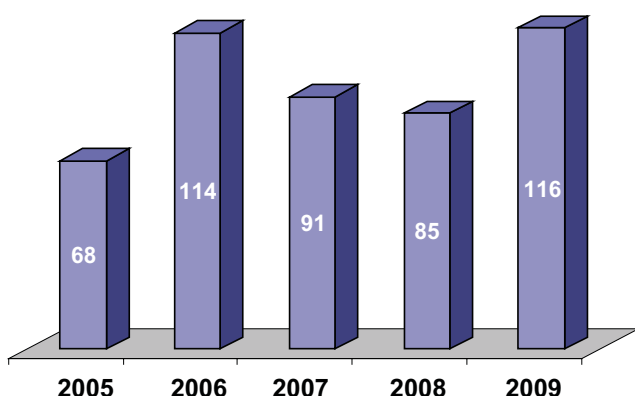
Questions à Leïla RAHMANI



ACTIVITES

Avec 116 rapports remis, l'année 2009 est marquée par une forte croissance d'activité comparée à l'année précédente. L'inspection retrouve son plus haut niveau de production atteint en 2006. Auparavant, la tendance passée enregistrait une moyenne annuelle de l'ordre de 70 rapports.

Evolution du nombre de rapports

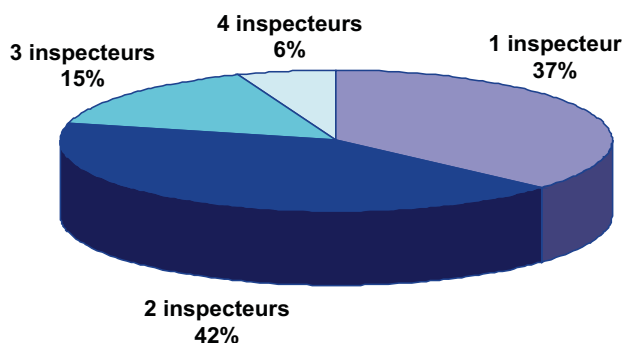


Il convient également de tenir compte de l'activité de l'IGA dans différentes commissions, missions d'appui, ou actions internationales qui ne donnent pas lieu systématiquement à des ordres de mission et à la production de rapports.

Cette approche strictement quantitative mériterait évidemment d'être précisée : les sujets de mission et donc les rapports sont d'ampleur diverse et les missions inter-inspections ont des caractéristiques propres par rapport aux missions strictement « IGA ».

Le nombre d'inspecteurs de l'IGA par mission illustre la diversité des modes d'affectation : par exemple, un seul inspecteur est affecté pour les missions d'appui ou les missions interministérielles, alors qu'ils sont plusieurs dans d'autres type de missions (notamment les missions RGPP sur lesquelles le nombre d'inspecteurs affectés peut être important).

nombre d'inspecteurs par mission

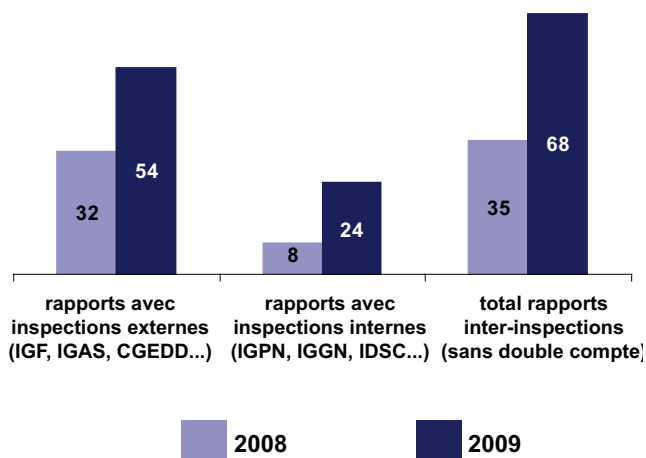


Les missions inter-inspections

Avec près de 60% des rapports, la part des missions conjointes avec d'autres inspections ou corps de contrôle a connu elle aussi une forte croissance comparée à l'année 2008 en progression par rapport à son plus haut niveau passé (54,3% en 2006).

Les trois principaux partenaires de l'IGA par ordre de fréquence de coopération dans les missions ont été en 2009 : le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) avec 26 rapports, l'IGAS avec 15 rapports et l'IGF avec 10 rapports.

Evolution de la part des missions inter-inspections



En 2008, l'IGAS et l'IGF arrivaient en tête devant le CGEDD.

S'agissant de la coopération dans les missions, 2009 est marquée par le triplement des rapports établis avec les inspections relevant du périmètre ministériel « intérieur » : l'IGPN, l'IGGN et l'IDSC. Cela illustre la progression de la coopération entre les inspections de ce périmètre, qui constitue une des priorités de la lettre de mission adressée par le ministre au chef de l'inspection. Ce travail en réseau permet à la fois de mutualiser les connaissances et les méthodes et d'accroître le potentiel d'audit et d'évaluation à la hauteur d'un ministère comptant désormais près de 300 000 fonctionnaires et militaires.

La part des missions permanentes

L'IGA est chargée de plusieurs missions permanentes à vocation pluriannuelle et donnant lieu à une série d'audits et de contrôles.

Les responsables des missions permanentes pilotent les travaux suivant les termes d'une lettre de mission ministérielle et organisent leur activité selon un calendrier annuel avec l'aide d'une équipe d'inspecteurs et inspecteurs généraux. Leurs travaux font l'objet d'un rapport de synthèse annuel apportant au ministre et administrations concernées les principaux enseignements et recommandations d'ensemble issus des audits locaux.

Le bilan régulier de ces missions conduit à les faire évoluer dans leurs méthodes et leur contenu, voire à les remplacer. Ainsi a-t-il paru utile de ne plus reconduire à partir de 2010 la mission relative au programme budgétaire « administration territoriale » initiée en 2006.

Les missions permanentes reposent sur d'importants travaux méthodologiques prenant la forme de guides à l'usage des équipes de mission mobilisées.

Suivant les mêmes principes, d'autres missions peuvent organiser leurs travaux sur des échelles de temps longues et s'appuyer sur des échantillons larges d'audits locaux comme les audits de sécurité routière ou l'évaluation du bilan des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA).

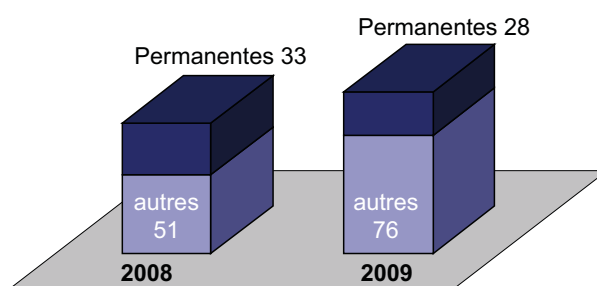
Quatre missions permanentes ont ainsi fonctionné en 2009 :

- la mission interministérielle de contrôle de l'utilisation des fonds européens (CICC),
- la mission de contrôle de la délivrance des titres réglementaires et de la lutte contre la fraude,
- la mission d'audit et de contrôle des associations agréées de sécurité civile,

► la mission d'évaluation de la mise en œuvre du programme LOLF relatif aux préfectures.

Avec **28 rapports remis**, un nombre quasi similaire à celui de 2008 (26), **le poids relatif des missions permanentes s'est réduit passant de 30% du total en 2008 à 23% en 2009.**

Evolution de la répartition par type



Cette diminution relative illustre la part croissante prise en 2009 par les commandes portant sur les grands chantiers de modernisation du ministère ou de l'Etat : agence nationale des titres sécurisés (ANTS), système d'information CHORUS, réforme territoriale.

On note en 2009 l'inversion des poids respectifs entre les deux missions permanentes les plus lourdes : 19 des 28 rapports relèvent de la mission permanente « titres documentaires », alors qu'en 2008 les rapports de la mission permanente CICC avaient été les plus nombreux avec 19 rapports sur 26.

Parallèlement, l'IGA a été missionnée dans le domaine de la délivrance des titres pour conduire des audits et des expertises d'ensemble sur la fraude documentaire à l'identité, sur la performance de l'ANTS et la délivrance des passeports biométriques.

Ce travail important a été rendu possible grâce à une formalisation des rapports-type et une évolution des guides notamment sur l'audit des services de délivrance des titres étrangers d'un côté, de celui des cartes grises de l'autre.

La mission sur la régionalisation du budget des préfectures a couvert 4 régions et 12 départements et n'a donné lieu qu'à un rapport unique. Enfin, 4 associations de sécurité civile ont été auditées.



► **Comment cette nouvelle mission permanente a-t-elle été lancée ?**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui institue un agrément pour les associations de sécurité publique a été promulguée en 2004 et son décret d'application a été pris en février 2006. Les premiers agréments aux associations ont été délivrés à partir de l'été 2006. Il fallait laisser le temps à ce nouveau dispositif de se mettre en place, avant de l'évaluer.

Nous avons profité de ce temps pour faire le tour des institutions et des corps de contrôle qui ont l'habitude de traiter de la situation d'associations. C'était indispensable parce que l'on n'aborde pas de la même manière des administrations (que l'IGA connaît) et des structures privées, animées de surcroît par des bénévoles. De ces contacts préalables, je retiens plus particulièrement les précieux conseils de méthode du Contrôle général économique et financier. Il faut citer également l'approche pragmatique recommandée par nombre de nos interlocuteurs de l'IGAS ou de la Cour des Comptes.

Nous avons également consulté de façon approfondie le bureau des associations du ministère de l'Intérieur, qui pilote le régime général des associations dites « de la loi de 1901 ». Sur ces bases, nous étions armés pour aborder les premiers contrôles, en 2008.

► **Le mémento est-il un guide indispensable ?**

Le mémento nous semble important, sur ce type de mission, pour regrouper à la fois les références indispensables (textes « fondateurs », plan comptable des associations,...), la liste des questions à aborder au cours du contrôle, le déroulé type de la mission et la présentation de ses principales productions (plan des rapports, organisation du « contradictoire », particulier). Il donne de la cohérence au travail des diffé-

rentes équipes qui sont amenées à se pencher sur les associations de sécurité civile.

C'est un outil utile, mais nous n'en faisons pas un absolu. Les situations des associations sont hétérogènes, elles ont leur histoire et leurs objectifs sont souvent originaux. Il faut savoir s'adapter, capter les éléments intéressants lorsqu'ils apparaissent. Notre mémento est donc un chantier permanent !

► **Disposez-vous d'une équipe permanente ?**

Démarrée avec trois inspecteurs (dont un membre de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles), la mission a attiré l'intérêt de nos collègues.

On peut considérer qu'elle compte aujourd'hui quatre inspecteurs généraux ou inspecteurs chevronnés susceptibles de conduire un contrôle. De jeunes inspecteurs y sont régulièrement affectés.

► **L'objectif de cette mission ?**

La mission doit garantir que les associations agréées sont dignes du « label » qui leur est attribué par les pouvoirs publics: fonctionnement démocratique et transparent, gestion convenable, presta-

tions de qualité dans le domaine de la sécurité civile. Mais il est surtout apparu que cette mission a une double utilité, plus « stratégique » :

- elle contribue à entretenir le lien avec le milieu associatif ;
- elle épaula les associations dans leur perfectionnement continu (en termes d'organisation, de gestion,...) et, en définitive, dans leurs efforts pour pérenniser le bénévolat dans notre société.



Questions à Philippe Sauzey
responsable de la mission permanente
de contrôle des associations
agréées de sécurité civile

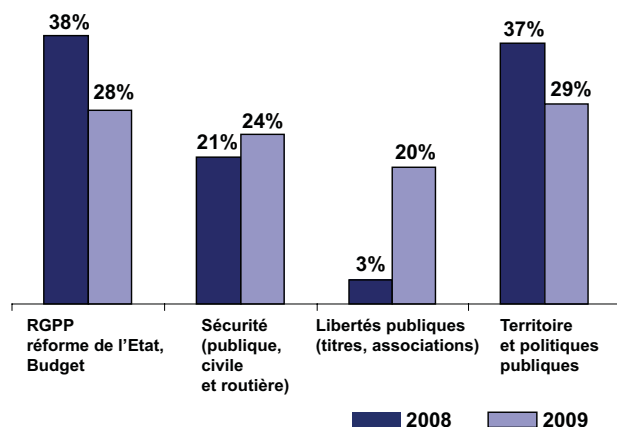
Une répartition thématique rééquilibrée

La répartition thématique des missions et rapports s'est rééquilibrée en 2009 sous le double effet de la montée en charge de la mission permanente « titres » qui a fortement fait progresser la thématique « libertés publiques et titres » et sous l'effet de la baisse relative des missions RGPP et CICC. La part croissante de la thématique « sécurité » en 2009 est due au nombre de missions d'évaluation de la politique locale de sécurité routière.

L'identification de quatre grandes thématiques illustre la variété des métiers et des approches qui caractérise l'activité de l'IGA.

Enfin, avec 11 rapports consacrés à l'outre-mer en 2009, l'IGA reste l'inspection de référence des problématiques ultramarines même si ce chiffre est en retrait par rapport à 2008 (16 rapports).

Répartition thématique des rapports



Il faut ajouter à cette présentation thématique les rapports de nature disciplinaire qui, avec certains rapports portant notamment sur la sécurité et les libertés publiques, sont classés confidentiels.

Des missions par nature fortement liées aux missions permanentes

La baisse de la part relative des rapports d'audit/expertise de 2008 à 2009 s'explique pour l'essentiel par la réduction du nombre de rapports consacrés à la

gestion des fonds communautaires. En revanche, la forte augmentation du nombre de rapports d'inspection et de contrôle est liée au nombre important de missions portant sur les titres documentaires.

Le programme de l'IGA pour 2010 : la définition stratégique de l'activité annuelle

L'adoption fin 2009 d'un programme d'activité de l'IGA pour 2010 traduit la volonté de doter l'IGA d'une vision stratégique de ses activités afin de répondre notamment aux besoins du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et aux besoins des directions. Cadre souple et adaptable au long de l'année, ce programme laisse une large part aux missions commandées par d'autres ministres, aux missions interministérielles. La priorité reste bien sûr accordée aux missions imprévues imposées par l'actualité, les priorités gouvernementales, la nécessité de remédier à des dysfonctionnements ou de faire face à des situations de crise.

Une activité bien répartie sur l'ensemble du territoire

La carte des déplacements des inspecteurs en 2009 illustre la dimension territoriale de l'activité de l'IGA. Ainsi, figure le nombre d'équipes qui se sont rendues dans les différents départements et collectivités de métropole et d'outre-mer. En raison de leur nombre trop important, les déplacements en Ile-de-France ne sont pas comptabilisés, (il est rare qu'une mission non dédiée à un territoire précis ne retienne pas dans son échantillon d'étude au moins un département francilien).

Au total en 2009, 62 départements de métropole (y compris Ile-de-France) ont reçu une ou plusieurs équipes de l'IGA, soit les deux tiers des départements. Hors Ile-de-France, 7 départements ont fait l'objet de plus de 10 visites (plus de 15 dans les Bouches-du-Rhône, le Rhône et la Gironde). Une observation cumulée sur 2008 et 2009 permet de relever que seuls 22 départements n'ont pas fait l'objet d'au moins une mission sur ces deux dernières années.

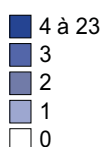
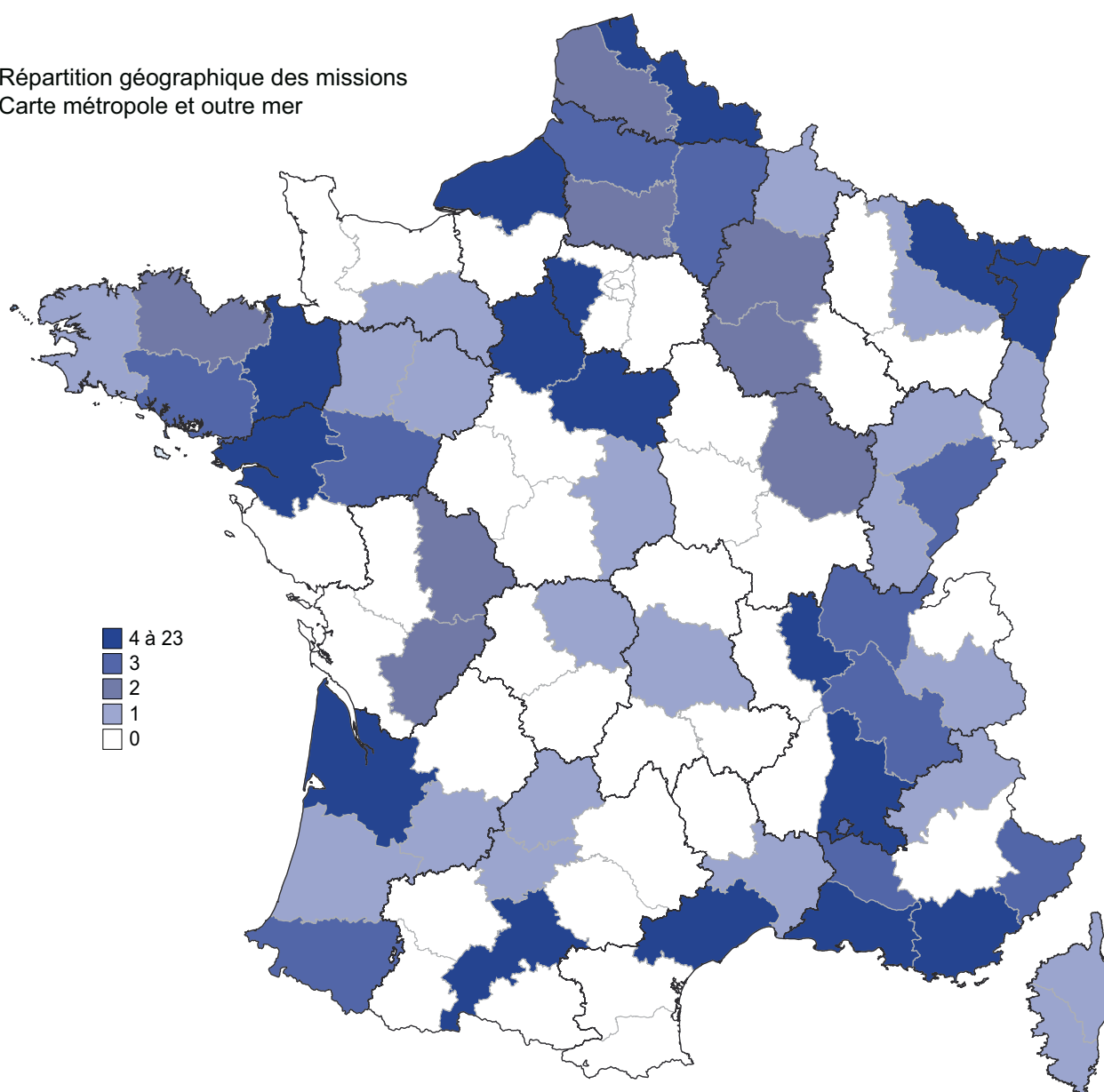
A l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon où une mission s'était rendue en 2008, tous les départements et collectivités d'outre-mer ont accueilli au moins une mission.



En outre, des membres de l'IGA se sont rendus en 2009 dans sept pays étrangers à l'occasion de leurs missions ou dans le cadre d'accords de coopération.

Ces chiffres sont minorés par la non-comptabilisation des missions effectuées en régions, départements et à l'étranger au titre du contrôle des crédits européens mené dans le cadre de la CICC.

Répartition géographique des missions
Carte métropole et outre mer



GUADELOUPE
(5)



MARTINIQUE
(2)



GUYANE
(3)



LA REUNION
(2)



ST-PIERRE-ET-MIQUELON
(0)



MAYOTTE
(2)



LES THEMATIQUES DE L'IGA

- > Réforme de l'Etat
- > Sécurité
- > Libertés publiques
- > Territoires





>REFORME DE L'ETAT

L'IGA est fortement impliquée dans la réforme de l'Etat qu'il s'agisse de la revue générale des politiques publiques (RGPP) ou de la réforme de l'administration territoriale l'Etat (RéATE).

En 2008 et 2009, sur la base d'une lettre de mission du Premier ministre, l'inspection générale de l'administration a secondé le président de la mission interministérielle de l'Etat (MIRATE) et a animé l'équipe d'accompagnement de la mise en place des DDI (directions départementales interministérielles), voir FOCUS page 23.

Préfigurant les directions départementales des territoires (DDT) **les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)**, elles-mêmes issues de la fusion des DDE et DDAF, **ont été évaluées de 2007 à 2009 par une équipe inter-inspection à laquelle a participé l'IGA**. Le rapport de synthèse établi à partir des quatre rapports de site met en évidence les risques à prendre en compte dans la démarche de réforme territoriale et en tire des enseignements pour la mise en place des directions départementales interministérielles (DDI). **Par ailleurs, la méthode d'évaluation à l'aide de notations sur l'évolution des fonctions support et l'impact de la réforme sur les politiques publiques, pourra servir de base à l'évaluation des DDI à conduire à partir de 2011** par l'IGA avec les corps d'inspection concernés.

L'IGA a été également appelée dans deux régions en mission d'appui du secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), dont l'activité est fortement affectée par la réforme territoriale en cours en ce qui concerne à la fois leurs fonctions d'animation et de gestion.

A partir des orientations retenues par la RGPP 1 (2008-2010) Intérieur, **l'IGA en coopération avec l'IGPN et l'IGGN a été conduite à analyser et proposer des évolutions relatives à l'organisation de l'administration centrale et territoriale**. Dans cette perspective, elle a réalisé deux rapports sur la mise en place d'un service constructeur unique pour la police et la gendarmerie nationales. Ces missions font suite à la loi du 3 août 2009 qui intègre la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur. Dans ce cadre l'IGA a évalué le nombre d'emplois à transférer progressivement du service d'infrastructure de la Défense aux secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) au

sein desquels ce service constructeur commun sera mis en place. La mission a fait également des préconisations sur les évolutions à prévoir dans le rôle et l'organisation de l'administration centrale ainsi que dans la gouvernance budgétaire.

Dans le cadre de RGPP2 (2011-2013), l'IGA a établi la cartographie des services centraux du ministère chargés des fonctions support, en liaison avec l'IGPN et l'IGGN. Elle a poursuivi l'exercice en 2010 pour une deuxième phase portant sur les niveaux territoriaux.

Au delà du périmètre du ministère de l'intérieur, l'IGA a participé à des missions interministérielles sur les différents chantiers de la réforme de l'Etat :

- déploiement des plates-formes CHORUS qui a donné lieu à la lettre du Premier ministre du 1er juillet 2009 qui fixe un objectif à la fin de 2013 d'au moins 50% des régions desservies par des centres de services partagés « complètement interministériels »,
- évaluation de la réforme des services centraux du ministère de l'outre-mer et notamment de la délégation générale à l'Outre-mer,
- audit de l'organisation des fonctions d'hébergement-logement en Ile de France.

>SECURITE

SECURITE PUBLIQUE

En 2009, l'IGA a réalisé une dizaine de missions portant sur la sécurité publique, le plus souvent en collaboration avec l'IGPN et l'IGGN.

Ces missions ont porté sur des sujets variés : de nature opérationnelle comme la remontée d'information et la veille opérationnelle ou plus concrètement sur l'analyse et le bilan d'opérations de sécurisation ou de retour à l'ordre public concernant notamment des départements d'outre-mer.

En liaison avec quatre autres inspections, l'IGA a procédé à l'évaluation de la loi du 5 mars 2007 relative **à la prévention de la délinquance** (voir FOCUS page 25), et à **l'efficacité de la vidéo-protection** (voir FOCUS page 26).

L'IGA a aussi abordé des problématiques de nature à dégager des économies budgétaires : audit des services chargés des fonctions support de la police nationale outre-mer et évaluation financière des missions assurées par la police et la gendarmerie nationales au profit de personnes privées ou d'organismes divers participant à des manifestations culturelles ou sportives.

L'IGA a également apporté son expertise à l'occasion de plusieurs missions visant à préparer ou évaluer des mesures récentes de réorganisation ou de modernisation de services de la police et de la gendarmerie nationales.

L'audit du programme police nationale, commandité par le comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), a également permis de faire des recommandations pour améliorer les indicateurs de performance dont certaines ont été suivies d'effet dans la présentation en 2010 des statistiques sur les résultats de la lutte contre la délinquance (abandon de statistiques trop globales ne rendant pas compte de l'activité des services et des nouvelles formes de délinquance).

Conformément au programme d'activité 2010, une nouvelle mission permanente sera mise en place afin d'évaluer le pilotage de la politique locale de sécurité publique et la coopération entre les forces de police et de gendarmerie nationales.

SECURITE CIVILE ET SANITAIRE

En 2009, une dizaine de missions a porté sur la sécurité civile et la sécurité sanitaire (non compris les rapports consacrés aux impacts des catastrophes naturelles sur les collectivités territoriales - voir la rubrique Territoires).

La mission « d'audit des associations de sécurité civile agréées » coordonnée par l'IGA avec le concours de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles (voir FOCUS page 27), **a fait l'objet d'un rapport de synthèse sur la base des quatre premiers contrôles.** Il a permis de dégager deux séries de propositions relatives au dispositif d'agrément de ces associations : nécessité de resserrer le partenariat entre pouvoirs publics et associations agréées afin d'aller au-delà d'un simple agrément, amélioration de la procédure d'agrément afin d'obtenir de meilleures garanties sur les capacités et la gestion des associations.

L'IGA en partenariat avec le CGEDD et le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), a engagé en 2009, une réflexion sur l'extension future des zones à risques d'incendie de forêt, en lien avec le changement climatique. Le rapport provisoire de 2009 sera suivi d'un rapport définitif en 2010.

S'agissant de la sécurité sanitaire, au titre des responsabilités du ministère de l'intérieur dans la gestion des crises, l'IGA a établi avec le CGEDD, l'IGF, le CGAAER et l'IGAS un rapport sur la mise en œuvre du règlement sanitaire international.

L'épisode de grippe A/H1N1 a mis en évidence l'intérêt de la mission interministérielle sur la mise en œuvre opérationnelle du règlement sanitaire international (RSI) et notamment le risque de non uniformité de la mise aux normes requises par ce règlement entre les différents points d'entrée sur le territoire communautaire. Le rapport précise ces normes pour le territoire national aux points d'entrée aéroportuaires et points d'entrée terrestres. Il propose que, sur la base d'un pilotage national, les préfets territorialement compétents organisent le fonctionnement de ces points d'entrée et leur mise à niveau.

L'évaluation de la réponse locale à la crise a également conduit l'IGA en liaison avec l'IGAS à auditer dans l'urgence le fonctionnement des centres de vaccination contre la grippe A mis en place dans les départements fin 2009.

SECURITE ROUTIERE

L'action sécurité routière représente 6% du programme LOLF « police nationale » et 10% du programme « gendarmerie nationale ». Ce poids important a conduit l'IGA à se mobiliser pour **évaluer et auditer les politiques locales** mises en œuvre sous l'autorité des préfets en coopération avec le CGEDD, l'IGPN et l'IGGN. Treize missions ont été réalisées en 2009 à ce titre.

Le rapport de synthèse établi fin 2009 à partir d'une dizaine d'audits départementaux rappelle à la fois le poids des comportements dans les causes d'accidents et la nécessaire complémentarité entre la répression via les contrôles de vitesse et la prévention notamment en direction des jeunes adultes et des conducteurs de deux roues. La mission interministé-



rielle propose notamment de **généraliser des plans départementaux de contrôles coordonnés** police et gendarmerie nationales.

Parmi les 25 propositions du rapport, l'IGA a souligné tout particulièrement la nécessité, pour les conseils généraux, de renforcer leur implication dans la mesure où ils gèrent des réseaux routiers importants. Leur coopération est d'autant plus nécessaire qu'il convient impérativement **d'harmoniser les limitations de vitesse le long des itinéraires**. Le rapport propose aussi **de mettre en cohérence les procédures pénales** entre police et gendarmerie nationales concernant les gardes à vue consécutives à des interpellations de conducteurs en état d'ivresse.

Ce rapport a contribué aux travaux préparatoires du comité interministériel de la sécurité routière qui s'est réuni le 18 février 2010 (voir FOCUS page 28).

L'IGA a été également mobilisée pour fiabiliser les procédures de délivrance des permis de conduire à l'occasion de missions ponctuelles et a contribué à l'élaboration d'une **méthode de contrôle interne des services d'éducation routière des directions départementales des territoires (DDT)**.

Un nombre important de rapports de la thématique sécurité sont confidentiels et non communicables.

> LIBERTES PUBLIQUES

La mission « titres » porte sur la **délivrance des titres réglementaires (cartes d'identité, passeports, titres de séjour étrangers) délivrés par les préfectures avec le concours des mairies**. Les importantes évolutions techniques et réglementaires intervenues récemment ont rendu cette mission particulièrement nécessaire, avec l'introduction de la biométrie et la mise en place parallèle de l'ANTS. Elle se justifie également par la découverte de cas de fraudes dans la délivrance des titres qui nécessite, outre des enquêtes ponctuelles, des améliorations dans le domaine de la sécurité.

La mission « titres » a donné lieu à plusieurs audits de services de délivrance de titres, avec une spécialisation par types de titres :

- titres d'identité et de voyage dans 2 départements,
- cartes grises dans 5 départements,
- titres de séjour dans 8 départements,
- permis de conduire dans 3 départements.

Cette mission permanente a connu en 2009 une très forte activité avec 16 missions départementales ayant donné lieu en plus à deux rapports de synthèse, l'un portant sur des propositions d'amélioration dans la lutte contre la fraude documentaire et l'autre consacré à l'amélioration du processus de délivrance des titres de séjour étrangers, intéressant plus spécialement le ministère de l'immigration. Chaque mission sur site conduit à des recommandations qui font l'objet d'un suivi six mois plus tard.

Ces deux rapports de synthèse ont abouti à **la proposition d'une stratégie interministérielle de lutte contre la fraude. Cette stratégie a d'ores et déjà été à l'origine de la circulaire du 19 juin 2009** visant au **renforcement du contrôle interne en préfecture** notamment par la désignation d'un référent « lutte contre la fraude » et **la formalisation d'une stratégie locale de contrôle par site**. La mission a aussi mis en évidence les zones de vulnérabilité dans le processus de délivrance des titres. Elle a proposé la mise en place d'outils techniques et organisationnels de lutte contre la fraude à l'image de ce qui existe dans certains pays étrangers.

Concernant plus spécifiquement **la délivrance de titres de séjour, la mission souligne la nécessité d'une harmonisation des pratiques sur la base d'un guide de bonnes pratiques** et d'une simplification notamment dans la perspective de la mise en place de la nouvelle application informatique de délivrance et de gestion des titres de séjour, AGDREF, en 2011.

La mise en place de l'ANTS et de la biométrie dans la délivrance des passeports a conduit l'IGA à initier fin 2009 l'évaluation de ces deux chantiers de modernisation. S'agissant de l'ANTS, il est proposé de clarifier et de rendre plus effectives les relations de cet opérateur avec son ministère de tutelle et d'élaborer pour ce faire un contrat d'établissement.

Concernant les **passeports biométriques**, la mission a établi le bilan des premiers mois de mise en œuvre et analysé le dispositif financier d'indemnisation des communes équipées pour la délivrance du titre (voir FOCUS page 30).

Au-delà de la thématique de la délivrance des titres de séjour, l'IGA a été mobilisée par des missions portant sur la politique d'immigration comme la **RGPP «immigration»**, le coût des reconduites à la frontière, les procédures d'embauche des salariés étrangers.

Un nombre important de rapports relevant de cette thématique sont confidentiels et non communicables.

> TERRITOIRES

L'implication de l'IGA sur les problématiques territoriales est largement transverse. Elle porte à la fois sur les sujets liés à la sécurité, aux libertés publiques et à la délivrance des titres, à la réforme de l'Etat notamment avec la RéATE mais elle s'étend aussi aux questions concernant directement ou indirectement les collectivités territoriales.

L'IGA est systématiquement appelée à participer à des missions inter inspections pour **évaluer et expertiser les dommages survenus au cours d'intempéries et de catastrophes naturelles causés aux biens non assurables des collectivités territoriales** et les faire bénéficier, le cas échéant, des crédits du programme 122 « relations avec les collectivités territoriales ». De la même façon, elle participe aux estimations du coût économique des intempéries pouvant conduire à saisir le fonds de solidarité de l'union européenne (FSUE). A ce titre elle a établi les rapports portant sur les intempéries ayant touché l'Aquitaine en janvier 2009 et le sud-est de la France en mai et septembre 2009 (voir FOCUS page 33).

L'IGA a été aussi conduite, en coopération avec d'autres corps de contrôle, à aborder des thèmes impliquant directement les collectivités territoriales sous différents angles :

- les services publics locaux avec une mission sur **l'évaluation du financement de l'élimination des déchets ménagers**,
- l'organisation des services communaux avec une mission sur **l'évaluation des services communaux d'hygiène et de santé**,
- **l'occupation du domaine public maritime** avec une mission sur la résorption du phénomène de « cabanisation » sur les plages du Languedoc-Roussillon et sur l'application du décret relatif aux concessions de plage (voir FOCUS page 35),
- les problèmes d'environnement rencontrés par

certaines communes de Bretagne avec l'élaboration du plan de lutte contre les algues vertes (voir FOCUS page 31).

Enfin, l'IGA peut être appelée à analyser la situation institutionnelle et financière de certaines collectivités territoriales. Elle a établi en 2009 un rapport sur la réforme de l'Etat et les institutions dans les îles de Wallis et Futuna qui propose des évolutions importantes des institutions de l'archipel. Elle a aussi, avec l'IGF, fait un rapport sur la situation financière de la collectivité d'outre-mer de Saint -Martin.

Comme chaque année, **l'IGA a eu une activité soutenue en 2009 concernant l'Outre-mer.** Trois inspecteurs généraux ont été missionnés, en appui des Etats généraux de l'Outre-mer, pour prendre en charge **la coordination, au niveau national**, des réflexions issues des travaux menés sur le terrain. Trois ateliers leur ont été confiés : «gouvernance», «productions locales et développement endogène» et «rénovation du dialogue social et formation professionnelle». Auparavant, trois missions interministérielles avaient été mobilisées pour **l'expertise de questions relatives à la fixation des prix ou aux spécificités fiscales outre-mer.**

L'IGA a, en liaison avec l'IGAS, participé à une **mission parlementaire sur la mise en œuvre du revenu de solidarité active et du contrat d'insertion dans les DOM** (voir FOCUS page 32). Elle a aussi réalisé l'audit de l'institut Pasteur de Guadeloupe et apporté un appui technique et financier à la chambre de commerce de d'industrie de Mayotte.



> **MIRATE**

> **Algues vertes**

> **Tempête Klaus**

FOCUS

SUR QUELQUES MISSIONS

> **Passeports biométriques**

> **Prévention de la délinquance**

> **Vidéoprotection**

> **Politiques locales
de sécurité routière**



MISSION D'ANIMATION DE L'EQUIPE INTERMINISTERIELLE DE LA MIRATE

Mission d'appui IGA

La préfiguration de la nouvelle administration départementale de l'Etat a bénéficié du concours de l'IGA dans la mise en place, l'animation et le secrétariat d'une équipe interministérielle d'appui, chargée d'apporter au directeur de la mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (MIRATE) une expertise et une aide à la préfiguration et aux acteurs de celle-ci.

Cette équipe interministérielle s'est d'abord investie dans l'organisation et l'**animation de séminaires interrégionaux d'information de juin à juillet 2009, puis dans la formulation de réponses individuelles ou collectives aux questions concrètes posées** par les préfigureurs, préfets ou administrations centrales.

Du fait de l'urgence, **l'équipe s'est extraite des logiques ministérielles hiérarchiques classiques et a privilégié des réponses pragmatiques et adaptées aux contraintes des managers de terrain.** Grâce à un partage raisonné de l'information, facilité par le passage par l'IGA - tiers de confiance, l'équipe a élaboré des fiches de doctrine sur la base du compromis et d'une validation par consensus.

La méthode mise en œuvre s'est avérée adaptée pour l'animation de cette structure : recul suffisant par rapport aux administrations centrales, bonne connaissance du fonctionnement des administrations territoriales de l'Etat, Le retour d'expérience met en évidence les conditions d'un fonctionnement moins cloisonné de l'administration au service de l'intérêt général.

Penser interministériel devient une exigence qui ne s'impose pas qu'aux préfets, avec nombre de propositions concrètes : composition interministérielle des équipes projet, mobilité interministérielle, échanges de fonctionnaires entre les directions de soutien des différents ministères, organisation du dialogue inter-directions régionales, positionnement du SGAR

comme arbitre et animateur mais non comme passage obligé, accélération de la convergence des règles de gestion des ressources humaines...

Mieux faire circuler l'information : le rythme de circulation formelle des informations entre administrations centrales n'étant pas celui de l'activité de terrain, il faut trouver un mode plus fluide de diffusion de l'information ou de recueil d'avis pour cerner les points durs de discussion et régler de façon plus rapide les questions mineures ou techniques. Le travail strictement hiérarchique doit laisser la place à un fonctionnement en réseau favorisant une communauté de réflexion au sein des DDI.

A l'heure de la réduction des effectifs, il convient de **recentrer les réformes sur leur sens et leur nécessaire adaptation locale.** Raisonner «missions» plutôt qu'«organisation», «processus à construire», plutôt que «volonté d'uniformité institutionnelle» devient un impératif pour rendre la réforme acceptable pour le public comme pour les agents.

Les concepts de BOP et d'UO doivent évoluer dans un contexte de structures interministérielles. La question des budgets de fonctionnement multi-BOP doit faire l'objet d'une solution interministérielle évitant la multiplication des tâches budgétaires-comptables, tout en assurant une traçabilité simple, pour assurer un suivi moyens/missions adapté à la faible importance des crédits concernés.



Marianne BONDZ, inspectrice générale de l'administration



> LES SPECIFICITES DES SERVICES D'INTERET GENERAL DANS LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE « SERVICES »

(IGA/IGAS/IGF)

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000100/0000.pdf>

Le rapport trouve son origine dans une lettre des ministres chargés des affaires sociales, des finances et de l'intérieur confiant à un inspecteur général des affaires sociales la présidence d'un groupe de travail sur la spécificité des services d'intérêt général dans la transposition de la directive « services », chargé également de préparer le rapport sur l'application des règles communautaires en matière d'aides d'Etat aux compensations d'obligations de service public. C'est notamment parce que ces services d'intérêt général sont souvent ceux des collectivités locales que l'IGA a pris une part active à de cette mission.

Le constat principal, plutôt rassurant, montre **la richesse des outils administratifs, juridiques et financiers dont dispose la France pour appliquer sans difficultés insurmontables les règles de la directive et du « paquet »**. Toutefois, certains secteurs doivent adapter leur mode de fonctionnement par une plus grande rigueur dans la définition des mandats de service public et des compensations d'obligations de service public. Le secteur social, lorsqu'il s'adresse aux personnes les plus vulnérables, reste l'objet d'une inquiétude particulière, car les acteurs nationaux et locaux redoutent que son mode d'intervention et son financement soient menacés par un droit de la concurrence appliqué de façon inappropriée.

La mission a accordé **une place importante aux responsabilités des collectivités territoriales dans la gestion des services d'intérêt général**, dans de nombreux domaines, dont le champ social et la gestion quotidienne des services de proximité. L'Etat et les collectivités territoriales sont ainsi également concernés par les quatre propositions principales :

Clarifier la question des exceptions à la directive «services»

Il convient de redresser des interprétations juridiquement infondées, en particulier l'idée selon laquelle les exceptions à la directive entraîneraient une exonération des règles relatives au régime communautaire des aides publiques et de proposer une vision cohérente desdites exceptions dans le champ social. **Selon la mission, trois blocs législatifs devraient être exclus du champ de la directive : le logement social, la loi de 2002 sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux, la protection judiciaire de la jeunesse.**

Mettre en œuvre la notion communautaire du «mandat» de façon pragmatique

L'existence d'un mandat d'intérêt général conditionne la compatibilité des aides d'Etat avec le droit communautaire. Cette notion doit être appliquée de façon pragmatique, dans le respect du principe de subsidiarité. De fait, on note les indices de mandats dans de nombreux pans de l'action publique en France ; nombre de secteurs sont organisés autour de partenariats d'intérêt général entre l'Etat et des opérateurs issus de la société civile. Toutefois, le déficit d'information sur ces sujets techniques appelle des orientations nationales claires et concrètes, avec, par secteur, des documents de référence que les élus réclament. La question se pose en outre d'une base légale nouvelle pour les secteurs qui ne présentent pas les indices d'un régime de mandat de service d'intérêt général.

Mieux contrôler le calcul des compensations de service public

Les outils existants de contrôle de la dépense publique doivent être utilisés à cette fin et nécessitent seulement la mise en place d'une politique de coordination et d'animation des contrôles. Si cet exercice n'est pas développé, de même qu'une pédagogie adaptée, en direction des bénéficiaires de subventions publiques, le risque existe que la Commission européenne, ou des opérateurs privés souhaitant entrer sur des marchés de prestations de services longtemps réservées au secteur public, prennent l'initiative de contentieux à l'issue incertaine.

Préparer les évolutions futures des règles européennes au mieux des intérêts des services publics dans leur conception française

Aidé par les mentions incluses dans le Traité de Lisbonne, le gouvernement doit défendre **une meilleure reconnaissance de la notion de services d'intérêt général et en particulier de leurs spécificités dans le champ social**. Il s'agit de promouvoir des services sociaux à large champ d'action, au service de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations. Il faut également plaider auprès de nos partenaires et de la Commission pour une appréciation plus raisonnable et plus ciblée (par référence à un faisceau d'indices) de l'impact réel sur la concurrence intracommunautaire des aides apportées aux services publics.

nombreuses difficultés, et que les moyens humains et financiers sont insuffisants au regard des ambitions et des besoins de la prévention.

En conséquence elle a recommandé, sans que cela implique la modification d'un texte législatif :

► **de simplifier et d'assouplir le dispositif**, notamment en substituant des « stratégies territoriales partenariales » informelles aux contrats devenus obsolètes, et de renforcer les marges d'initiative des responsables locaux ;

► **d'améliorer les conditions d'exercice par les maires de leurs responsabilités**, en matière d'information, de collaboration avec le parquet et avec les conseils généraux en matière d'action sociale partagée, et de lutte contre l'absentéisme scolaire et de rappel à l'ordre ;

► **de se doter, pour l'Etat, des moyens d'une politique ambitieuse**, en rationalisant l'organisation des services concernés et en sécurisant le Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD).

BILAN DE LA LOI DU 5 MARS 2007 SUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

(IGA/IGSJ/IGAS/IGEN/IGPN/IGGN)

La loi du 5 mars 2007 a fait du maire le pivot de la prévention de la délinquance et a considérablement enrichi la panoplie des dispositifs préventifs. Le gouvernement, dans la perspective de la mise au point d'un plan triennal pour relancer cette politique, a souhaité disposer d'un premier bilan de son application. Il a été confié à une mission conjointe et a fait l'objet d'un rapport d'étape en juillet 2009 et d'un rapport définitif à la fin de l'année. Certains sujets, qui requerraient des investigations plus poussées, ont été traités dans un rapport complémentaire final remis fin mars 2010. La mission a pu observer un échantillon représentatif de la diversité des approches lors de visites de terrain et en tirer des conclusions, malgré le caractère récent, novateur et par ailleurs controversé, de ce texte.

La mission a noté lors de l'annonce du Plan gouvernemental début octobre, que ses recommandations avaient été reprises confirmant ainsi le caractère préparatoire des travaux de la mission.

Dans son rapport de mars 2010, la mission a analysé de façon approfondie **les volets judiciaires de la loi, en matière de toxicomanie, de violences conjugales et de délinquance des mineurs**, qui s'appliquent encore peu faute de moyens. Elle a **proposé des mesures concrètes de simplification**, impliquant de très légères adaptations du texte. Elle a mis au point, sur la base de bonnes pratiques identifiées, **des schémas praticables de communication d'informations aux maires et d'échange d'informations nominatives à caractère social**, pour une meilleure prise en charge des familles, tout en garantissant le respect des règles de confidentialité professionnelle. Elle est revenue sur l'articulation avec la politique de la Ville et le financement et a tracé des pistes pour l'évaluation de cette politique que le Plan gouvernemental mettra en place.

Dans son premier rapport de juillet 2009, la mission a relevé que **le dispositif institutionnel et contractuel est trop complexe et donc appliqué de façon très inégale** ; que l'exercice des nouvelles responsabilités confiées aux maires par la loi se heurte à de

L'IGA poursuivra en 2010 ses travaux sur ce domaine.



RAPPORT ANNUEL SUR LA VIDEO PROTECTION

(IGA/IGPN/IGGN)

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000540/0000.pdf>

La vidéosurveillance, requalifiée récemment en vidéo protection, a connu en France et à l'étranger un développement significatif dans l'espace urbain. Aucune étude d'envergure n'avait été toutefois réalisée jusqu'à présent, les travaux de recherche se concentrant le plus souvent sur des sites assez circonscrits, rendant difficiles l'extrapolation des résultats de leurs travaux.

L'objectif de cette étude réalisée avec l'IGPN et l'IGGN était de tenter d'avoir rapidement une analyse plus globale de l'efficacité des dispositifs de vidéo protection, sous deux aspects, la prévention (mesurée par le nombre de faits constatés) et l'aide à l'élucidation dans les enquêtes (mesurée par le taux d'élucidation).

La comparaison de ville à ville est délicate compte tenu de l'hétérogénéité des situations : nature et étendue des zones vidéo protégées, typologie de la délinquance, organisation des forces de l'ordre, implication des municipalités au travers des polices municipales ou des politiques de prévention, évolution des qualifications pénales de certains faits, etc., tous phénomènes qui peuvent interagir et ne facilitent pas la mesure de la seule efficacité des dispositifs installés, évolution dans le temps...

Pour surmonter cette difficulté méthodologique la mission a choisi de travailler sur un échantillon large et sur une période longue. Cette hypothèse repose sur le postulat que ces phénomènes complexes auront affecté de manière similaire aussi bien les villes équipées de vidéo protection que celles qui ne le sont pas. L'observation sur une période de près de 10 ans peut également permettre d'atténuer les effets « feu de paille » qui pourraient être liés à la nouveauté de l'installation de caméras.



Le tiers des 146 circonscriptions de police disposant de vidéo protection de voie urbaine et toutes les brigades de gendarmerie (63 unités) dotés d'au moins 10 caméras de voie urbaine ont été étudiés, (répartition géographique couvrant l'ensemble du territoire et des villes de tailles différentes).

Dans un domaine où d'innombrables facteurs externes

interagissent, cette méthodologie pragmatique permet de **souligner des tendances : la délinquance a baissé en moyenne plus fortement dans des communes équipées de vidéo protection que dans celles qui n'en disposent pas**. Entre 2000 et 2008, la délinquance générale a baissé de 6,9% dans les villes non équipées, de 13,5% dans les villes équipées. Les agressions contre les personnes ont progressé de 40,5% dans les villes non équipées, mais seulement de 24,1% dans les villes équipées.

L'impact sur le taux global d'élucidation est faible même si on constate une légère amélioration dans les zones équipées. L'effet « plumeau », c'est-à-dire un déplacement de la délinquance des zones sous vidéo protection vers les zones non couvertes, ne semble pas significatif.

Le rapport insiste sur la complémentarité de l'outil avec l'action traditionnelle des forces de sécurité : la vidéo protection peut apporter une aide précieuse en prévention et en répression, mais **une caméra n'est qu'un outil parmi d'autres** au service des unités de police et de gendarmerie.

Les conclusions du rapport ont conduit le Gouvernement à amplifier le plan de déploiement de la vidéo protection. Les partenariats avec les polices municipales ont été intensifiés pour permettre un meilleur report d'images dans les salles de commandement de la police et de la gendarmerie. L'utilisation des images enregistrées conduit aussi à faire évoluer les méthodes de travail des forces de sécurité dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

> CONTROLE DE LA FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE (FNRASEC)

Mission permanente IGA

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/09-081-01/downloadFile/attachedFile/09-081-01_-_FNRASEC.pdf?nocache=1266942643.48

En réaffirmant que « la sécurité civile est l'affaire de tous », la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a institué un agrément pour les associations intervenant dans ce secteur. Contrepartie de cette reconnaissance, ces organismes sont soumis au contrôle de l'IGA (avec le concours de l'IDSC). Conformément à la loi, l'IGA a mis en place une mission permanente de contrôle qui appuie sa démarche sur un mémento méthodologique élaboré à partir de 2008. Le quatrième rapport de cette mission, remis en novembre 2009, porte sur la Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile (FNRASEC).

La question des communications est essentielle en

situation de crise : les radioamateurs mettent leurs compétences et leurs équipements personnels au profit de la collectivité, pour des missions d'intérêt général, « afin que ce loisir devienne un maillon dans la chaîne de la solidarité ». Dans cet esprit, des radioamateurs ont répondu, de longue date, aux sollicitations des pouvoirs publics en apportant leur concours aux associations de protection civile, puis, à partir de 1972, en se regroupant dans une structure spécialisée qui deviendra la FNRASEC.

Aujourd'hui, la FNRASEC compte 1 600 membres. Active sur la presque totalité du territoire par le biais de ses associations départementales affiliées (ADRASEC), elle joue un rôle essentiel pour trois types de missions qui intéressent la sécurité civile et les secours :

► **la localisation des balises de détresse** - en particulier aéronautiques (dans le cadre des plans de recherche SATER -160 opérations « réelles » et 170 exercices, en 2008),

► **la mise en place d'un ultime réseau de transmissions**, en cas d'effondrement des moyens modernes, soit au niveau local (par exemple après la tempête Klaus), soit vers l'échelon national (direction de la sécurité civile) - avec des entraînements réguliers et plus de 50 sessions de formation interne,

► **l'appui aux opérations de secours dans des configurations originales ou innovantes**: transmission d'images, détachement de transmetteurs à l'étranger, sauvetages en mer.

Le rapport dresse le portrait d'une association proche de l'administration (aviation civile, sécurité civile, préfectures) et qui assure, pour un coût limité, des prestations spécialisées de qualité. Contrepartie d'une gestion rigoureuse, la FNRASEC apparaît néanmoins fragile : les moyens des ADRASEC sont limités (en général, une quinzaine de membres et un budget de quelques centaines d'euros). Les « vocations » de radioamateurs se font plus rares, à l'heure d'Internet. Enfin, le rôle de la FNRASEC est insuffisamment reconnu par son autorité de tutelle dans le domaine des télécommunications.

La mission a recommandé aux pouvoirs publics de réaffirmer l'importance du concours de la Fédération aux missions de secours. Des conseils administratifs



et comptables accompagnent également le soutien à une reconnaissance d'utilité publique. Enfin, dans la situation actuelle du bénévolat associatif, on encourage le rapprochement des structures qui poursuivent cet objectif commun. L'ensemble a donné lieu à une procédure contradictoire confirmant l'accord de la Fédération sur ces orientations.

sés même si les deux principaux outils de pilotage, le Document Général d'Orientation (DGO) et le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), sont de qualité inégale d'un département à l'autre et tendent à rester des catalogues d'objectifs ou de mesures sans cohérence interne. En revanche, **on constate une nette dégradation de la coopération entre l'Etat et les conseils généraux**, notamment sur la question de l'homogénéisation des limitations de vitesse sur des axes reliant de nombreuses agglomérations, car les exécutifs départementaux tendent à se replier sur leur rôle de gestionnaire d'infrastructures depuis que leur ont été attribués l'entretien et l'exploitation du réseau routier hors autoroutes.

Enfin, la mission a constaté qu'il n'y avait pas toujours corrélation, à court terme, entre la qualité de la politique locale et les résultats en termes d'accidentalité. Ce paradoxe s'explique en partie par un phénomène mathématique : le nombre de morts, dans chaque département, n'est souvent heureusement pas assez important pour pouvoir en tirer des conclusions statistiques sur une ou deux années.

La mission a énoncé 25 propositions opérationnelles pour améliorer les politiques locales de sécurité routière :

Mettre tous les moyens au service des enjeux prioritaires

Il s'agit d'éviter la dispersion des moyens et de faire mieux émerger une culture de la sécurité et de **développer systématiquement la pratique du retour d'expérience sur les accidents graves**. La mission souhaite que les plans de contrôle routier deviennent de véritables documents opérationnels, un travail de fond devrait aussi être entamé sur l'harmonisation des limitations de vitesse. La mission souligne un nouvel enjeu prioritaire : **l'accidentalité générée par les poids lourds**.

Développer et multiplier les partenariats

Il conviendrait **d'intensifier la politique de partenariat** afin de mieux mobiliser les différents acteurs. En ce qui concerne l'Etat, il est nécessaire d'impliquer d'avantage l'Education Nationale. L'Etat doit aussi améliorer sa capacité à mobiliser la « société civile », le degré d'engagement du tissu économique et associatif est extrêmement disparate d'un département à l'autre. Il est surtout nécessaire **d'impulser**

SYNTHESE DES POLITIQUES LOCALES DE SECURITE ROUTIERE

(IGA/CGEDD)

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-095-01/downloadFile/attachedFile/09-095-01_-_PLSR_synthese_2009.pdf?nocache=1266841712.42

Le comité interministériel de la sécurité routière a commandé une **deuxième vague d'audits locaux** portant sur treize départements sur la période juillet 2008 à juin 2009. Il s'agissait d'évaluer sur place la qualité des politiques locales de sécurité routière (PLSR) conduites par les préfets en concertation avec les élus et les procureurs et de comprendre leur impact sur l'évolution de l'accidentalité et d'élargir l'assiette du champ de l'étude, en augmentant le nombre des départements audités à un quart du total.

Cette mission visait aussi à vérifier si les conclusions précédentes devaient être validées ou infléchies deux années plus tard, dans le nouveau contexte de départementalisation du réseau routier.

Le bilan confirme les conclusions antérieures **quant aux principales causes d'accidentalité** : le comportement des conducteurs, et en premier lieu, **la vitesse**, d'une part, **la consommation d'alcool ou de stupéfiants**, d'autre part, **restent les deux premières causes d'accidents en France**. Les types de déplacement et la catégorie du réseau routier sont aussi des facteurs discriminants ; **il émerge par ailleurs un nouveau type d'accidentalité en zone urbaine, impliquant d'avantage les piétons et les cyclistes**.

En ce qui concerne l'implication des acteurs locaux dans le domaine de la sécurité routière, l'étude de la mission confirme les tendances dégagées en 2007 : dans l'ensemble, les services de l'Etat restent mobili-

un dialogue, y compris au niveau national, avec les élus départementaux afin d'inverser la tendance de désengagement résultant de la décentralisation du réseau routier.

Amplifier les moyens d'information et de communication disponibles

La mission a constaté que les préfetures ne maîtrisent pas toujours la communication autour des politiques locales de sécurité. Dans certains départements, les préfets doivent acheter des espaces dans la presse quotidienne régionale pour communiquer autour d'événements comme la Semaine de la Sécurité Routière. La mission propose d'associer plus étroitement les élus et les procureurs de la République à la communication autour de la sécurité routière.

Réaliser des progrès dans l'organisation des services de l'Etat

Les préfets devraient se mobiliser pour **mieux associer les services compétents pour la jeunesse et les mouvements sportifs**; ces administrations sont trop souvent absentes du dispositif actuel. Sur la question des actions de répression: les politiques pénales des procureurs sont extrêmement hétérogènes et demandent qu'un effort de coordination soit entrepris, au moins à l'échelon des procureurs généraux. Enfin, il est indispensable que les forces de police et de gendarmerie **harmonisent leurs pratiques de placement en garde à vue pour les délits d'alcoolémie** ; elles sont quasiment systématiques dans les zones de police alors qu'elles sont décidées au cas par cas dans les zones de gendarmerie.





EVALUATION DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PASSEPORTS BIOMETRIQUES DANS LES MAIRIES

IGA

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000154/0000.pdf>

Après les premiers mois de déploiement du dispositif de recueil de données pour la délivrance du passeport biométrique, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a demandé à l'inspection générale de l'administration, de procéder, en concertation étroite avec l'Association des Maires de France (AMF), à l'évaluation du dispositif et à la vérification de la détermination de l'indemnité dévolue aux communes pour le traitement des demandes déposées par les personnes qui ne résident pas sur leur territoire.

Après une période d'adaptation difficile, le passage au passeport biométrique peut être considéré comme réussi. Hormis des délais de délivrance parfois encore trop longs, le dispositif fait l'objet d'une appréciation positive des élus et des services concernés. Les communes qui sont seules au contact des usagers regrettent cependant de devoir parfois subir des critiques des usagers pour des dysfonctionnements dont elles n'ont pas toujours la maîtrise. L'ANTS fait preuve d'une grande réactivité pour apporter constamment des améliorations à l'application de recueil des données biométriques. Les principales difficultés techniques rencontrées ont été corrigées. Par ailleurs, le ministre de l'intérieur a pris des mesures de simplification pour justifier de la nationalité française du demandeur.

Alors que l'AMF souhaitait que l'indemnisation soit calculée au regard de l'ensemble des dépenses liées au passeport, le rapport rappelle que le cadre législatif prévoit la seule indemnisation de l'activité générée par les demandes de titres émanant de citoyens ne résidant pas dans la commune d'implantation.

Sur cette base, collectivement, **les communes dotées de stations de recueil ont reçu en 2009 et recevront en 2010, en moyenne, une indemnité par demande correspondant à un temps de travail nettement supérieur au délai moyen réel de traite-**

ment par les agents des demandes déposées par les non résidents. Alors que ce temps de traitement réel est estimé entre 22 et 24 minutes, l'indemnité moyenne par demande versée en 2009 correspond à un délai d'environ une heure, elle correspondra en 2010, selon les hypothèses, à quarante cinq minutes ou une heure.

Cependant, le principe d'une dotation forfaitaire, principe souhaité par l'AMF, entraîne des disparités fortes entre communes. En 2010, pour une dotation correspondant au traitement de 700 demandes de non résidents en moyenne par station de recueil, il est estimé que 90 % des communes devraient en traiter moins de 500 (dont 60% moins de 200). En revanche, 69 communes, centres d'attraction commerciale ou touristique importante, pourraient en recevoir plus de 700.

Si le dispositif restait limité plusieurs années aux passeports biométriques, la révision des modalités d'indemnisation des communes s'imposerait ; il en résulterait une diminution parfois importante de la dotation forfaitaire pour un grand nombre de communes et une augmentation pour un nombre très restreint. Les rapporteurs suggèrent cependant, en raison de l'éventualité de l'extension du dispositif aux cartes d'identité, de ne pas modifier les modalités d'indemnisation actuelles.

Enfin, bien que cela dépasse le cadre strict de la lettre de mission, les rapporteurs ont estimé utile de faire quelques recommandations sur les dispositions qui leur sembleraient devoir être prises si le dispositif biométrique devait être étendu à la carte nationale d'identité électronique.



ELABORATION D'UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

(IGA/CGEDD/IGAS/CGAAER)

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Elaboration_dun_plan_de_lutte_contre_les_algues_vertes.pdf

Cette mission interministérielle a été annoncée par le Premier ministre lors de sa venue dans les Côtes d'Armor le 20 août 2009 à la suite de la mort d'un cheval et des malaises de son cavalier. Médiatisé, l'accident avait révélé la dangerosité de l'algue verte échouée qui, en se décomposant, forme une croûte abritant du H₂S, gaz mortel à forte dose. **Les inspections avaient à bâtir un plan de lutte contre les algues vertes avec un volet préventif visant à éliminer l'apparition des algues et un volet curatif portant sur le ramassage et l'évacuation de ces algues.**

Les marées vertes apparues dans les années 1970 sont le produit de l'eutrophisation des milieux aquatiques. Les apports en nitrates et notamment ceux d'origine agricole y ont une responsabilité essentielle. L'autre facteur tient à la configuration particulière de la côte bretonne (ensoleillement, température de l'eau, dessin des baies confinées et peu profondes, courantologie).

Les échanges extrêmement nombreux avec les collectivités territoriales, associations pour l'environnement, organisations agricoles, communauté scientifique, services de l'Etat ont mis en lumière la grande sensibilité du sujet. Rejet d'une agriculture productiviste, difficultés techniques et financières pour ramasser et ensuite traiter de fortes quantités d'algues, contentieux communautaires et internes sont autant d'éléments qui justifient des mesures vigoureuses.

Les études scientifiques montrent que l'inertie du milieu et les flux de nitrates portés par les cours d'eaux sont tels que seule une politique énergétique inscrite dans la durée (de l'ordre de 10 à 15 années) peut avoir un impact significatif.

Après avoir exposé plusieurs scénarios, **la mission a proposé un plan comportant un ensemble de mesures complexes et techniques** dont seules quelques-unes seront évoquées ici.

Pour les huit baies particulièrement vulnérables aux proliférations, elle a suggéré de **fixer des objectifs de qualité « nitrates » aux cours d'eau alimentant ces baies**, plus exigeants que ceux requis pour l'eau potable.

Dans les bassins versants situés en amont des proliférations, elle a proposé de recréer des zones humides au moyen d'acquisitions foncières publiques, les autres surfaces devant quant à elles évoluer vers une agriculture à très basses fuites d'azote. Une réforme profonde du décompte et du contrôle de l'azote dans les exploitations agricoles assise sur les reliquats d'azote devra se substituer aux méthodes et contrôles actuels trop peu efficaces. La reconversion des agriculteurs se trouvant dans l'impossibilité de mettre aux normes leurs installations est à accomplir. La gamme des mesures en vigueur est à revoir pour leur donner plus d'efficacité

Pour changer les systèmes de production de chaque bassin agricole, la mission a préconisé le lancement d'appels à projet collectif avec des cahiers des charges comprenant des objectifs précis et adaptés à chaque bassin versant et impliquant obligatoirement tous les acteurs concernés dont les organisations économiques agricoles. A défaut de réponse collective satisfaisante, la voie réglementaire autoritaire reprendrait ses droits

Le plan vise aussi à ramasser et traiter les algues dans un environnement sécurisé. Il convient d'intensifier le ramassage en cherchant à collecter les algues en suspension dans l'eau pour prévenir leur décomposition sur les grèves. Sur le terrain sanitaire, il y a lieu de définir une méthodologie rigoureuse de la dosimétrie adaptée aux émissions de sulfure d'hydrogène en plein air et de saisir à cette fin l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement. Enfin, la lutte contre les algues ne pouvant se passer d'un appui scientifique fort, la mission a recommandé la constitution d'un laboratoire « sans murs » pour fédérer une communauté dispersée, mutualiser les financements et assurer un pilotage cohérent des recherches et expérimentations.

Les travaux se sont achevés fin décembre 2009. Prenant appui sur les constats et propositions du rapport, le gouvernement a rendu public son plan de lutte contre les algues vertes le 3 février 2010.



MISE EN OEUVRE DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE ET DU CONTRAT D'INSERTION

(IGA/IGAS)

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000236/0000.pdf>

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur en métropole le 1er juin 2009. Dans les DOM et des collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint Pierre et Miquelon, la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion prévoit que le RSA entre en vigueur au plus tard le 1er janvier 2011. Le gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance les mesures d'adaptation nécessaires à l'application de cette loi et à la mise en œuvre des politiques d'insertion.

Les DOM présentent en effet de nombreuses spécificités socio-économiques qui ont conduit, par le passé, à la création de dispositifs particuliers en matière de minima sociaux (revenu de solidarité RSO), d'intéressement à la reprise d'activité (allocation de retour à l'emploi – ARA), de contrats aidés (contrat d'accompagnement dans l'emploi des départements d'outre-mer – CAE-DOM et contrat d'insertion par l'activité – CIA) ainsi qu'à l'instauration des agences départementales d'insertion (ADI).

Le Premier ministre a demandé à M. René-Paul Victoria, député de la Réunion, de faire des propositions de mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) et du contrat unique d'insertion (CUI) adaptées au contexte social et économique des départements d'outre-mer (DOM), de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

L'inspection générale d'administration (IGA) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) lui ont apporté leur concours dans ses travaux d'expertise. Cette mission s'est déroulée alors que sont intervenus au début d'année 2009 les mouvements sociaux dans les DOM, à l'issue desquels a été créé le RSTA, revenu supplémentaire temporaire d'activité présenté comme une anticipation du RSA dans les DOM mais présentant des caractéristiques différentes.

Le rapport formule vingt et une propositions qui tiennent compte des spécificités ultra marines et du contexte né de la création du RSTA. Il est notamment préconisé de :

► Mettre en place un dispositif d'évaluation du RSTA afin de faire le bilan de cette prestation ;

► Adopter pour l'allocation de RSA, lorsque le RSA sera mis en œuvre, les mêmes paramètres qu'en métropole (notamment la même « pente » d'intéressement) ;

► Dynamiser les politiques d'insertion en outre-mer, en créant une aide au logement des jeunes travailleurs, dont l'insertion est souvent freinée par des difficultés à se loger et en confiant au département (au lieu de l'ADI) l'élaboration du plan départemental d'insertion ;

► Mettre en œuvre le contrat unique d'insertion et supprimer les contrats aidés spécifiques aux DOM au 1er janvier 2010, sans désengagement financier de l'Etat ;

► Relever à 55 ans l'âge d'entrée dans le RSO ;

► Supprimer l'allocation pour le retour à l'activité (ARA) ;

► Prévoir une prime spécifique d'intéressement pour les personnes reprenant un emploi à temps plein dans les DOM lorsque le RSA sera mis en œuvre ;

► Prévoir un RSA « activité » pour les jeunes de 22 à 25 ans.

L'IGA et IGAS ont de nouveau été sollicitées en appui de la mission complémentaire confiée au député René-Paul Victoria en 2010 pour proposer des mesures de transition du RSTA vers le RSA dans le cadre du projet d'ordonnance précitée.

LES CONSEQUENCES DE LA TEMPÊTE KLAUS

(IGA/IGF/CGAER/CGEDD)

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000413/0000.pdf>

Les événements climatiques des 24 et 25 janvier 2009, par leur violence exceptionnelle **ont causé sur un périmètre relativement réduit**, le grand sud-ouest et particulièrement l'Aquitaine, **des dommages considérables concentrés sur certains secteurs d'activité**, notamment la filière forestière landaise.

Outre le bilan humain, particulièrement lourd avec onze décès directement consécutifs à cette tempête, **le bilan matériel s'est élevé à un total de 5,025 Mds€, tous dommages confondus.**

Les dégâts infligés aux forêts y contribuent à hauteur de 3,036 Mds€. Ce chiffre inclut 1,816 Mds€ de dommages directs au patrimoine forestier, la perte de valeur économique de la filière bois à hauteur de 520 M€ et la perte d'efficacité carbone de la forêt pour 700 M€.

Pour les biens non assurables des collectivités publiques, les dégâts s'élèvent à 109 M€, dont 77 M€ au titre des dépenses éligibles au programme 122. Ils ont affecté essentiellement la voirie. Compte-tenu du nombre élevé de très petites communes, la mission a préconisé de retenir un taux moyen de subvention de 70%. Le nombre des communes, dont les pertes de recettes liées à l'exploitation forestière seraient supérieures à 10% de la moyenne des recettes de fonctionnement des trois dernières années, est évalué à 90, dont 64 dans le seul département des Landes.

Le montant consolidé des dommages provoqués par la tempête a permis la saisine du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) sur le fondement d'une qualification de catastrophe majeure. Ce montant a pu être déterminé en quelques semaines grâce à un travail partenarial et itératif avec les départements sinistrés, avec la Commission européenne ainsi qu'avec l'administration centrale. La proximité voulue par la mission interministérielle avec les acteurs de terrain a permis de faire émer-

ger deux revendications de nature à faire évoluer la doctrine de la Commission européenne s'agissant de l'évaluation des dommages pour tenir compte de la spécificité forestière :

► **La prise en compte dans le calcul des dommages de la notion de perte de valeur économique d'une filière** dont l'économie ne s'appréhende que sur le long terme.

► **La prise en compte de la perte d'efficacité carbone de la forêt.** Grâce à une quantification assez précise des processus physiques et à une valorisation économique fondée sur les cours de la tonne de CO₂ constatés sur les marchés des quotas d'émission, la mission a évalué, à partir de différentes hypothèses, à un minimum de 35 MT le déficit d'absorption du CO₂ pour les dix prochaines années, soit une perte de 700 M€.

La Commission européenne a été particulièrement sensible à l'argumentation de ce dernier point, jugé très novateur et exemplaire, mais a estimé qu'elle ne pouvait seule porter un tel changement doctrinal. La mission se félicite d'avoir été à l'origine de l'émergence d'un tel débat et estime incontournable à moyen terme la question de la prise en charge de la moindre efficacité carbone des forêts dans l'hypothèse de telles catastrophes.

Validant les évaluations de la mission, la Commission a annoncé le 29 mai 2009 qu'elle mobilisait le FSUE à hauteur de 109,4M€ au bénéfice de la France. Cette subvention est destinée à contribuer aux dépenses de secours et de remise en état d'urgence des infrastructures et des équipements, généralement non éligibles aux dispositifs nationaux d'aide aux collectivités, et notamment au programme 122. La tempête Klaus a été le premier exemple du bénéfice du FSUE pour la France sur le fondement d'une catastrophe nationale.

IGA.09



LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DU DÉCRET RELATIF AUX CONCESSIONS DE PLAGE

(IGA/CGEDD)

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/urbanisme/09-004-01/view

Le décret n°2006-608 du 26 mai 2006 a modifié le régime des concessions de plage. Dès sa publication, il a été fortement contesté par les exploitants de plage, relayés par leurs élus. Une mission conjointe a été chargée d'évaluer la réalité des problèmes mis en avant par les acteurs du secteur.

La mission constate tout d'abord que **le décret de 2006 se met en place de façon très progressive** car les nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'au fur et à mesure du renouvellement des concessions de plage. Ainsi, seulement 20% des concessions sont aujourd'hui soumises au nouveau régime.

Néanmoins, la mission relève que l'application du décret pose de réelles difficultés qui méritent d'être prises en compte. Ces difficultés touchent d'une part à l'obligation de démolir les constructions « en dur » et de les remplacer par des installations démontables ou transportables ; elles touchent d'autre part à l'obligation de laisser les plages libres de toute exploitation au moins six mois par an, sauf exceptions strictement limitées.

La mission recommande quelques adaptations afin de faciliter la mise en œuvre du décret sans dénaturer l'objectif initial d'un usage libre et gratuit de chaque plage.

Ainsi, dans les rares cas où des bâtiments non démontables présentent une qualité architecturale ou paysagère constitutive de l'identité d'une plage, la mission propose de régulariser leur présence par une procédure de classement patrimonial. Elle recommande aussi, lorsque des constructions « en dur » ont bénéficié d'une autorisation régulièrement délivrée, d'accorder aux exploitants une période de transition en échange d'un engagement de démolir à moyen terme. Elle préconise enfin d'exclure du calcul du linéaire occupé, les équipements publics cantonnés en

fond de plage qui n'entravent pas son libre accès.

En ce qui concerne la période d'exploitation, la mission suggère de laisser chaque conseil municipal juger de l'opportunité d'une ouverture des exploitations à l'année afin d'élargir la saison touristique. Toutefois, elle recommande de lier étroitement cet assouplissement aux conclusions de la réflexion qu'il est proposé de mener sur le sujet des redevances perçues sur les concessions de plage dont le montant doit être sensiblement réévalué afin d'éviter les abus.

La mission préconise enfin des mesures de simplifications telles que l'harmonisation des règles de gestion des plages entre les différents propriétaires publics, la suppression à terme de la distinction entre plage naturelle et artificielle et l'allègement de la procédure de passation de sous-concessions, cette dernière proposition étant elle aussi conditionnée à la nécessaire révision des redevances.

Les recommandations de la mission sont actuellement à l'étude en vue d'une évolution du dispositif réglementaire.



ACTIVITES INTERNATIONALES

FONCTIONS D'APPUI

ACTIVITES INTERNATIONALES

Le bilan du jumelage avec l'inspection générale de l'administration territoriale au Maroc

Ce projet, qui s'est déroulé dans le cadre du programme d'appui à l'accord Maroc-Union Européenne, s'est achevé en avril 2010.

Il s'agissait, pour un consortium mené par l'IGA en lien avec d'autres administrations françaises et européennes :

- d'aider l'IGAT à acquérir les techniques d'audit internationales,
- de former deux promotions successives à l'audit interne,
- de définir les facteurs-clés en termes statutaires pour positionner convenablement l'IGAT dans le paysage institutionnel marocain, cette inspection ayant vocation à devenir un outil capable de piloter, pour le compte du ministère de l'intérieur et du gouvernement, les réformes structurelles de l'administration et en premier lieu la régionalisation.

Ce projet de 1,2 M€ a réuni sur deux ans et demi 20 experts européens, en majorité français sur 498 jours de travail.

Un inspecteur général était **responsable de la composante juridique du projet** qui a proposé au corps jumeau une refonte de son statut, un code de déontologie avec un membre de la Cour des comptes du Royaume d'Espagne et avec un expert de l'ADETEF, un programme de GRH.

Le responsable de la composante organisation-moyens, inspecteur général de l'administration, a proposé à l'IGAT un projet de service qu'il appartient à celle-ci de faire vivre, et avec son équipe, il a élaboré un guide d'organisation du service et deux guides d'audits-types ainsi qu'une méthodologie de programmation pluriannuelle des missions et un projet de texte relatif au comité d'audit du ministère.

En collaboration avec deux spécialistes de l'informatique, un auditeur commissaire de l'armée de l'air et le responsable des SI d'une communauté de collectivités locales, il a élaboré un programme d'équipement en moyens informatiques, un intranet et un modèle type

d'ordinateur portable équipé de programmes spécifiques dédiés à l'audit.

Enfin, 3 membres du service ont participé, **au programme de formation aux techniques d'audit du personnel de l'IGAT** : les jeunes (la 5ème promotion de jeunes inspecteurs) et d'anciens membres du service, aux côtés d'auditeurs de la DGFIP, de la Croix Rouge et de l'armée de l'air. Outre les formations, ce programme comprenait des audits pilote menés auprès de plusieurs communes marocaines et portant sur la fiscalité locale.

Ont participé à ce jumelage pour l'IGA :

Philippe Melchior en tant que coordonateur, Ramiro Riera, Gérard Bougrier, Jean-Pierre Dalle, Corine Feutry, Nicolas Clouët, Pierre Bourgeois, Philippe Debrosse.



FONCTIONS D'APPUI

Participation aux instances de sûreté du Tunnel sous la Manche

(J-Pierre Dalle et Gilles Sanson inspecteurs généraux)

Deux inspecteurs généraux représentent le ministre de l'intérieur et le ministre de l'immigration au sein de la Commission Intergouvernementale au Tunnel sous la Manche (CIG). Avec leurs homologues britanniques, ils co-président le Comité binational de sûreté (CBS) qui s'assure que toutes les conditions sont remplies pour garantir la sûreté des personnes et des biens transitant par ce tunnel. Ils président le comité interministériel de sûreté qui a un rôle identique au niveau national. Concrètement, les actions de sûreté doivent être coordonnées entre les Etats, les acteurs publics et les acteurs privés concernés.

Outre une veille permanente sur les données techniques du domaine de la sûreté, l'organisation d'entraînements conjoints des forces de sécurité, ces actions comportent un travail d'amélioration et d'actualisation des textes franco-britanniques et français encadrant la sûreté du Tunnel. Le cadre juridique des actions de sûreté a été entièrement réexaminé en 2009 car l'ouverture à la concurrence du marché de transport ferroviaire des passagers et les évolutions des structures de la SNCF sont lourdes d'effets. Le caractère international des travaux nécessite que toute réunion franco-britannique, a fortiori tripartite, soit précédée d'une séance au niveau national. Enfin, le comité interministériel cherche à améliorer les dispositifs en faisant procéder à des audits : en 2009, la plateforme d'Avignon a été auditée et celles de la gare du Nord et du Landy ont fait l'objet d'une reconnaissance, alors que deux audits de 2008 faisaient l'objet d'une action de suivi.

Correspondant du médiateur de la République pour l'administration centrale

(Patrice O'Mahony, inspecteur général)

Cette activité consiste notamment à porter auprès des directeurs d'administration centrale des demandes individuelles et les propositions de réforme du médiateur et de recueillir les réponses pour s'assurer qu'elles retournent au médiateur. Ce dernier a notamment transmis plusieurs demandes de réforme

dont l'une sur le règlement des amendes pour contraventions au code de la route traitées par le contrôle sanction automatisé et l'autre sur la justification de la nationalité des demandeurs de passeport français. Ce dernier projet a d'ailleurs abouti avec la circulaire du 3 mars 2010 relative à la simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement des cartes

Le comité de pilotage interministériel de la vidéo protection

(Philippe Melchior, inspecteur général de l'administration)

Chargé par le Président de la République de conduire le développement de la vidéo protection, un inspecteur général de l'administration, avec l'aide du Comité de pilotage interministériel qu'il préside et des directions concernées et des ministères intéressés a dirigé l'élaboration de nouveaux textes réglementaires et de projets de textes législatifs, a fait mettre en place les outils professionnels et les formations nécessaires ainsi que le programme financier d'aide de l'État aux organismes installant des systèmes de vidéo protection.

Haut fonctionnaire au développement durable

(Marie-Louise Simoni, inspectrice générale)

Le haut fonctionnaire au développement durable assure au sein du ministère la coordination des questions relatives au développement durable, elle élabore la stratégie ministérielle de développement durable qui décline les orientations de la stratégie nationale et rapporte sur la mise en œuvre des stratégies au cabinet du ministre et au secrétaire général du ministère, ainsi qu'à la déléguée interministérielle au développement durable à travers le comité des HFDD. Elle coordonne les travaux du comité de pilotage «développement durable» du ministère pour assurer le suivi de toutes les questions transverses relatives au développement durable. Elle participe à la mise en place et au suivi des objectifs et indicateurs prévus par la loi Grenelle I et par les circulaires du Premier ministre relatives à l'exemplarité de l'Etat. Elle établit, en lien avec le secrétariat général et les directions, le bilan global du Plan administration exemplaire (PAE) du ministère destiné à la déléguée interministérielle au développement durable.

En 2009, l'activité a porté sur l'ensemble de ces sujets : élaboration de la stratégie nationale de développement durable 2009-2013, établissement du Plan administration exemplaire (PAE) du ministère et mise en œuvre dans les différents services centraux et territoriaux, discussions interministérielles avec le ministère du développement durable (MEEDDM) pour adapter ce dispositif en termes de performance, établissement du rapport annuel du PAE pour l'exercice 2009 et coordination de ces différentes questions au sein du comité de pilotage ministériel. Elle est chargée d'une mission d'information auprès des préfets concernant la territorialisation du Grenelle de l'environnement.

Coordonnateur hygiène et sécurité du ministère de l'intérieur

(Arnaud Teyssier, inspecteur général)

Le réseau des inspecteurs hygiène et sécurité du ministère de l'intérieur est chargé d'une fonction d'inspection, de prévention et de conseil auprès des services. Composé de douze inspecteurs, dont un coordonnateur national, tous issus des cadres de la police, de l'administration et des corps techniques, ses membres sont affectés auprès des préfets des zones de défense. L'indépendance du réseau est garantie par leur rattachement à l'inspection générale de l'administration et, par substitution pour ce qui concerne les services de police, à l'inspection générale de la police nationale. Le rôle d'animation et de supervision de l'IGA a été renforcé et réaffirmé par un arrêté du 5 mars 2008, donnant délégation à un inspecteur général de l'administration pour exercer une large mission d'impulsion et de coordination dans la mise en œuvre des fonctions de contrôle et de conseil des fonctionnaires chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

L'intégration de la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur devrait entraîner, en 2010, une réorganisation et une modernisation du dispositif, dans un domaine, celui de la santé et de la sécurité au travail, qui fait actuellement l'objet de sensibles avancées interministérielles.

Rapporteur auprès de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA)

(Pierre Bourgeois puis Frédéric Pichon, inspecteurs)

Comme c'est l'usage, un inspecteur est chargé des fonctions de rapporteur auprès de la CADA, aux côtés d'un inspecteur de l'IGAS et de membres du Conseil d'Etat et des juridictions administratives. L'IGA a ainsi contribué en 2009 à la rédaction de 437 avis (sur un total de 4433) relatifs notamment aux relations des usagers avec le ministère de l'intérieur, les préfetures, les collectivités territoriales ou des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Participations à des instances et autorités administratives indépendantes (les exemples du CSFRS et de l'ACNUSA)

(Dominique Dalmas, inspectrice générale)

Le Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques (CSFRS) est un groupement d'intérêt public qui réunit l'Etat, des organismes de recherche et de formation et des entreprises. Une inspectrice générale de l'administration y représente le ministère de l'intérieur. Créé en 2009, ce Conseil vise à mutualiser les moyens et les acteurs pour développer la recherche stratégique et faire face aux nouveaux enjeux de sécurité et de défense.

Une inspectrice générale de l'administration a été désignée par le président de l'Assemblée Nationale pour siéger à l'« Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires » (ACNUSA). Cette Autorité contrôle l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances sonores dues au transport aérien et définit les normes applicables aux mesures du bruit des plateformes aéroportuaires. Elle est chargée de veiller à l'information et au respect de la transparence au bénéfice des acteurs concernés, riverains, élus, compagnies aériennes. Elle dispose de pouvoirs spécifiques sur les aéroports soumis à la taxe sur les nuisances sonores aériennes et peut sanctionner financièrement les compagnies aériennes pour non respect des arrêtés de restriction de bruit en vigueur sur certains aéroports.



ANNEXES

Membres du service ayant réalisé des missions en 2009

> *Inspecteurs généraux*

Marianne Bondaz
Yvan Blot
Michel Casteigts
Richard Castera
Laurent Cayrel
Didier Chabrol
Jean-Guy de Chalvron
Jean-Pierre Dalle
Dominique Dalmas
Corinne Desforges
Olivier Diederichs
Rémi Duchene
Pierre Duffé
Bernard Fitoussi
Tristan Florenne
Xavier de Furst
Werner Gagneron
Colette Horel
Thierry Klinger
Bruno Laffargue
Alain Larangé
Jean-Yves Le Gallou
Philippe Melchior
Patrice O'Mahony
Valérie Peneau
Bernard Perico
Michel Pinaudt
Ramiro Riera
Gilles Sanson
Philippe Sauzey
Marie-Louise Simoni
Patrick Subremon
Arnaud Teyssier
Clotilde Valter

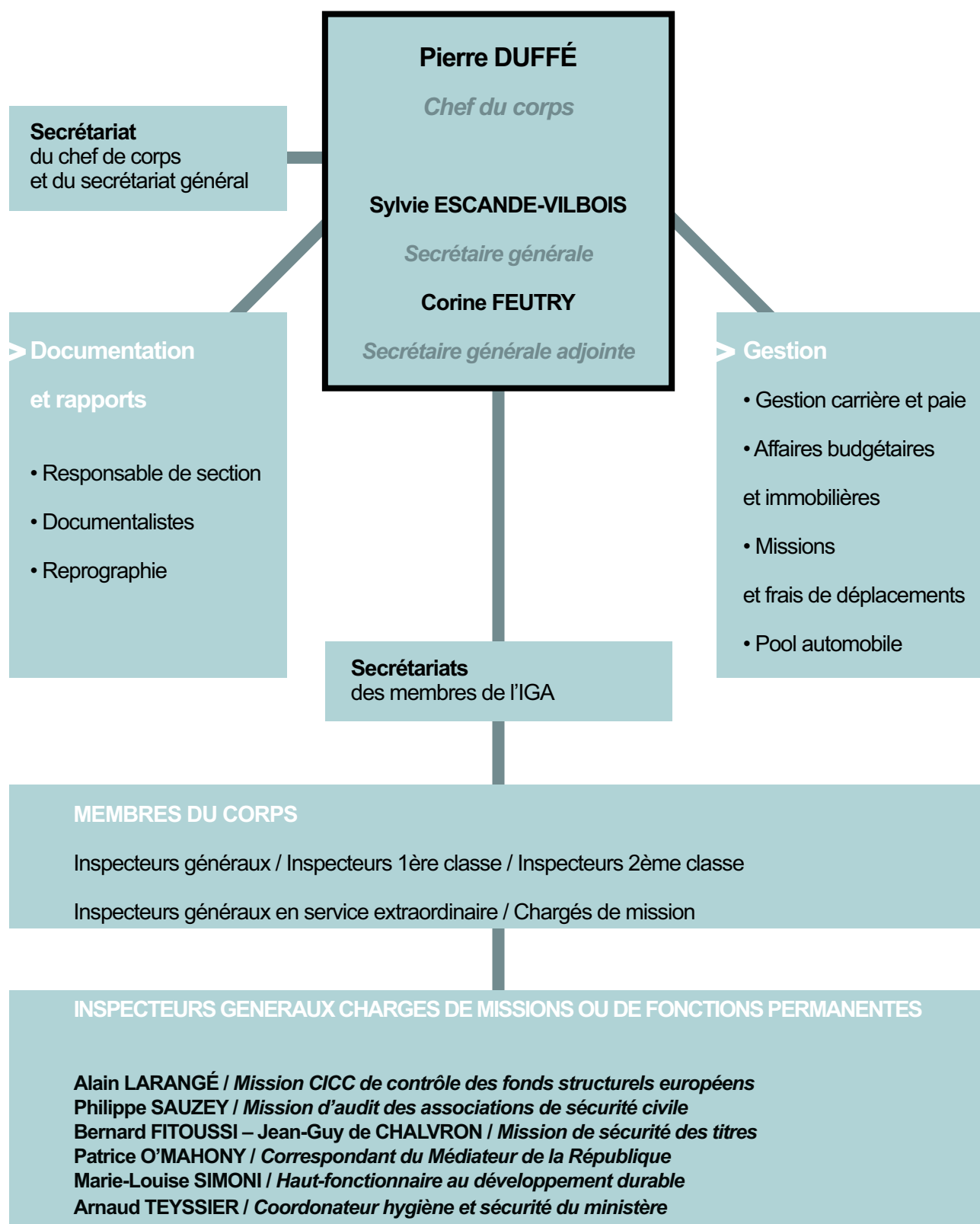
> *Inspecteurs*

Jean-Pierre Battesti
Pierre Bergès
Pierre Bourgeois
Hélène de Coustin
Philippe Debrosse
Sylvie Escande-Vilbois
Renaud Fournales
Yasmina Goulam
Paul-Emmanuel Grimonprez
Nacera Haddouche
Nathalie Infante
Marie-Grâce Lux
Mostéfa Messaoudi
Chystelle Naudan-Carastro
Florian Philippot
Frédéric Pichon
Françoise Taheri

> *Chargés de mission*

Nicolas Clouët
Xavier Doublet
Jean-Claude Fonta
Bernard Jullien
Marc Le Dorh
Roger Marion
Anne Merloz
Christian Sapède

ORGANIGRAMME DU SERVICE





LISTE DES MISSIONS ET RAPPORTS 2009

Sauf exception mentionnée les travaux présentent un caractère confidentiel

> REFORME DE L'ETAT

- RGPP – Pôle Justice
- RGPP – Immigration, Intégration, Identité Nationale et Développement Solidaire
- RGPP – Déploiement de CHORUS

- Audit CIAP : Programme 218 – Conduite et pilotage des politiques économique et financière
- Audit CIAP : Programme 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale
- Audit CIAP : Programme 232 sur la vie politique, culturelle et associative de la Mission Administration générale et territoriale de l'Etat
- Audit CIAP : Programme 181 «Prévention des risques» de la mission Écologie, Développement et Aménagement Durables
- Audit CIAP : Programme 176 «Police Nationale» de la mission Sécurité
- Audit CIAP : Programmes 303 Immigration, asile et 104 Intégration et accès à la nationalité française

- Assistance à l'organisation du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de Bretagne
- Cartographie des services chargés des fonctions-support au sein du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
- Constitution d'un service constructeur élargi au sein du MIOMCT
- Devenir de l'immobilier de la gendarmerie nationale dans le cadre de son transfert au MIOMCT
- Etat des lieux de l'IHEDN, du CHEAr, de l'INHES et de l'IERSE, préalable à leur rapprochement
- Evaluation de la DDEA du Val d'Oise - 3e phase et synthèse des évaluations des 8 DDEA
- Evaluation des moyens alloués aux organisations syndicales dans les trois fonctions publiques
- Evaluation de la performance de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés
- L'indemnité de résidence

SECURITE CIVILE

- Contrôle des associations agréées
Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) (IGA – IDSC)
Fédération Nationale des Radioamateurs au Service de la Sécurité Civile (FNRASEC)
https://publication.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/09-081-01/view
Fédération Unité Mobile de Premiers Secours, Assistance Médicale (FUMPSA)
- Synthèse de la mission de contrôle des associations agréées sécurité civile (IGA – IDSC)
- Extension future des zones à risque élevé d'incendies de forêt en lien avec le changement climatique
- Gestion de l'encadrement supérieur des Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Note sur les premiers enseignements de l'épisode neigeux dans les Bouches-du-Rhône

SECURITE PUBLIQUE

- Audit des services départementaux d'information générale
- Devenir des archives des renseignements généraux
- Dispositifs de remontée d'information et de veille opérationnelle au MIOMCT
- Efficacité de la vidéo-protection
- Evaluation de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance
- Evaluation des Unité Territoriales de Quartier (UTeQ) et des compagnies de sécurisation
- Fonctionnement de la police municipale de Rambouillet
- Missions assurées par la police et la gendarmerie nationales au profit de personnes privées ou d'organismes divers qui participent à la sécurité de festivités ou manifestations culturelles et sportives
- Sécurité de la préfecture des Pyrénées Atlantiques

SECURITE ROUTIERE

- Audits de la politique locale de sécurité routière :
Département des Ardennes
Département de Corse du Sud
Département de Haute-Corse
Département du Maine-et-Loire
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-049-01/view
Département de la Moselle
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-008-01/view
Département de La Réunion
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-094-01/view
Département du Rhône
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-073-01/view
Département de la Savoie
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-050-01/view
Département du Val-de-Marne
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-051-01/view
Département des Yvelines
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-052-01/view
Rapport de synthèse
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-routiere/09-095-01/view
- Pour une méthodologie du contrôle interne et de l'inspection des entités départementales chargées de l'éducation routière dans le cadre de la réforme du permis de conduire du 13 janvier 2009

SECURITE SANITAIRE

- Elaboration d'un plan de lutte contre les algues vertes
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Elaboration_dun_plan_de_lutte_contre_les_algues_vertes.pdf
- Fonctionnement des centres de vaccination
- Mise en œuvre du règlement sanitaire international



> LIBERTES PUBLIQUES

- Activité du bureau de la nationalité, des titres d'identité et de voyage de la DLPAJ, et organisation de la lutte contre la fraude documentaire à l'identité aux ministères de l'intérieur et de l'immigration
 - Conditions de délivrance des titres et gestion du contingent préfectoral de logements à la préfecture des Alpes-Maritimes
 - Création d'un service d'audit et de contrôle des fichiers placé auprès de l'IGA
 - Délivrance des titres de séjours aux étrangers malades dans le département du Bas-Rhin
 - Évaluation du dispositif de traitement des passeports biométriques et de la charge induite pour les communes équipées de stations de recueil, par les demandes d'usagers en provenance d'autres communes
- https://publication.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/titres-ident--sejour-circ/09-083-01/view
- Fraude documentaire à l'identité

IMMIGRATION

- Coût de la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière
- Etanchéité de la frontière sur le port de Calais
- Evaluation de la procédure d'embauche des salariés étrangers prévue à l'article L 5221-8 du code du travail

MISSION TITRES

- Délivrance des cartes grises par la préfecture d'Ille-et-Vilaine
 - Délivrance des permis de conduire dans le Maine-et-Loire
 - Délivrance des titres d'identité et de voyage dans le département de l'Aisne
 - Délivrance des titres d'identité et de voyage dans le département de l'Aube
 - Délivrance des titres de séjour dans le département de l'Isère
 - Délivrance des titres de séjour dans le département de la Haute-Garonne
 - Délivrance des titres de séjour dans le département de l'Oise
 - Délivrance des titres de séjour dans le département des Pyrénées-Atlantiques
 - Délivrance des titres de séjour dans le département des Pyrénées-Orientales
 - Délivrance des titres de séjour dans le département de la Seine-Maritime
 - Délivrance des titres de séjour dans le département des Yvelines
-
- Rapport de synthèse : Améliorer le processus de délivrance des titres de séjour (IGA)
 - Disparition de récépissés vierges de demandes de titres de séjour au bureau des étrangers de la préfecture de...
 - Dysfonctionnements au bureau des services étrangers de la préfecture de ...
-
- Fraudes à l'examen du permis de conduire dans le département de ...
 - Fraudes commises au sein du service des cartes grises de la préfecture de ...
 - Fraudes constatées au sein du service des cartes grises d'une sous-préfecture
 - Rapport sur la «disparition» de permis de conduire vierges dans les services de la préfecture de ...

> TERRITOIRES

- Les conséquences des intempéries ayant touché les départements de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Gard, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, du Rhône, du Var et du Vaucluse en novembre et décembre 2008
- Les conséquences des intempéries ayant touché les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche et de la Drôme en mai et septembre 2008
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/09-017-01/view
- Les conséquences des intempéries ayant touché la France les 24 et 25 janvier 2009 (Tempête Klaus)
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/09-020-01/view
- Difficulté d'application du décret relatif aux concessions de plage
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/urbanisme/09-004-01/view
- Elaboration d'un plan de lutte contre les algues vertes
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Elaboration_dun_plan_de_lutte_contre_les_algues_vertes.pdf
- Évaluation de l'activité du Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées (STIIC)
- Evaluation de la compensation financière des transferts de compétences en matière de formation professionnelle des jeunes de moins de 26 ans
- Evaluation du fonctionnement des services communaux d'hygiène et de santé
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/sante/09-015-01/view
- Fiscalité incitative pour le service public d'élimination des déchets ménagers
- Gouvernance des futures plates-formes multimodales du canal Seine-Nord-Europe
- Logement en Ile-de-France
- Régionalisation de budgets opérationnels du programme (BOP) «administration territoriale»
- Résorption du phénomène de cabanisation à VIAS
- Révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/dev--durable-environnement/09-090-01/view

> OUTRE-MER

- Analyse de la situation financière de la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin et propositions
- Appui technique et financier auprès de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/collectivites-territoriales/09-023-01/view
- Contrôle fiscal en matière de défiscalisation dans les DOM-TOM
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/collectivites-territoriales/09-007-01/view
- Evolution des ports des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/amenagement-du-territoire/ports-outre-mer/view
- Fixation des prix des carburants dans les départements d'outre-mer
- Formation professionnelle dans les DOM
- Institut Pasteur de Guadeloupe
- Organisation et emploi des forces de l'ordre en Guyane et plus particulièrement dans les communes de Kourou et de Cayenne
- Prestation rendue aux services de police par les services administratifs et techniques de la police nationale des départements d'Outre-mer
- Propositions de mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) et du contrat unique d'insertion (CUI) en Outre-mer
- Réforme de l'Etat et des institutions dans les Iles WALLIS-ET-FUTUNA
- Relations entre la délégation générale à l'Outre-mer et les directions de soutien du MIOMCT
- Suivi des prix en Guadeloupe



FONDS EUROPEENS

- Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen compétitivité territoriale et emploi Bretagne, cofinancé par le FEDER (IGA –CICC)
- Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le Fonds européen de développement régional FEDER : INTERREG III A FRANCE-ROYAUME-UNI dont le conseil régional de Haute-Normandie est autorité de gestion.
- Audit préparatoire à la déclaration de validité relative à la subvention du fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour le financement des actions d'urgence suite au cyclone «Gamède» de février 2007 à la Réunion

> LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AMF / Association des maires de France
ANTS / Agence nationale des titres sécurisés
CICC / Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les fonds européens
CGAAER / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD / Conseil général de l'environnement et du développement durable
CIAP / Comité interministériel d'audit des programmes
CID / Collège interarmées de défense
DDEA / Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture
DDI / Directions départementales interministérielles
FSUE / Fonds de solidarité de l'Union européenne
IDSC / Inspection de la défense et de la sécurité civile
IGA / Inspection générale de l'administration
IGAS / Inspection générale des affaires sociales
IGAT / Inspection générale d'administration territoriale (Maroc)
IGEN / Inspection générale de l'éducation nationale
IGENR / Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche
IGF / Inspection générale des finances
IGGN / Inspection générale de la gendarmerie nationale
IGPN / Inspection générale de la police nationale
IGSJ / Inspection générale des services judiciaires
PDASR / Plan départemental d'actions de sécurité routière